

# Rapport financier 2011





2	RAPPORT DE GESTION
25	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'APRR sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne
34	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration d'APRR
36	ANALYSE DES RISQUES
38	COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES
67	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes consolidés
69	COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES
84	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes annuels
86	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions et engagements réglementés
89	RÉSOLUTIONS

# RAPPORT DE GESTION

<b>1 • Activités du Groupe</b>	<b>4</b>	<b>3 • Recherche et développement</b>	<b>12</b>
1.1 Trafic et tarifs	4		
1.1.1 Trafic	4	<b>4 • Politique de ressources humaines du Groupe</b>	<b>12</b>
1.1.2 Tarifs	4	4.1 Gestion des effectifs	12
1.2 Service et sécurité	4	4.2 Organisation du temps de travail	12
1.2.1 Service	4	4.3 Rémunération et égalité professionnelle	13
1.2.2 Sécurité et surveillance du réseau	5	4.3.1 Rémunération	13
1.3 Constructions nouvelles	6	4.3.2 Plans d'épargne salariale	13
1.4 Grands travaux sur autoroutes en service (ICAS)	6	4.4 Dialogue social	13
1.4.1 Nouveaux diffuseurs (4,8 M€)	6	4.5 Développement et ressources humaines	14
1.4.2 Aires de service (5,8 M€)	6	4.6 Formation	14
1.4.3 Élargissements (46,2 M€)	6	4.7 Autres impacts sociaux liés à l'activité du Groupe	15
1.4.4 Chaussées hors renouvellements (19,8 M€)	7	4.7.1 Conditions d'hygiène et sécurité	15
1.4.5 Ouvrages d'art, tunnels (15 M€)	7	4.7.2 Œuvres sociales	15
1.4.6 Péages (8,8 M€)	7		
1.4.7 Sécurité (9,5 M€)	7	<b>5 • Maîtrise de l'impact des activités de la Société sur l'environnement</b>	<b>15</b>
1.4.8 Environnement (eau, bruit) (6,0 M€)	7	5.1 Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie	15
1.5 Développement informatique et télécommunications	7	5.1.1 Ressources en eau	15
		5.1.2 Matières premières	15
		5.1.3 Énergies	15
		5.2 Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels	15
<b>2 • Gouvernance et vie sociale</b>	<b>8</b>	5.2.1 Rejets	15
2.1 Conseil d'administration	8	5.2.2 Déchets	16
2.2 Informations concernant les mandataires sociaux	8	5.2.3 Faune	16
2.2.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	8	5.2.4 Gestion des espaces	16
2.2.2 Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société	11	5.2.5 Bruit	16
2.2.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes liées	11		
2.2.4 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF – Synthèse des rémunérations	11		
2.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés	11		
2.4 Commission des marchés	11		
2.5 Audit et Contrôle interne	11		

<b>5.3 Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement</b>	16
5.3.1 Certification environnementale	16
5.3.2 Évaluations spécifiques	16
<b>5.4 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires</b>	16
<b>5.5 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences des activités du Groupe sur l'environnement</b>	16
<b>5.6 Politique du Groupe en matière de développement durable</b>	16
<b>5.7 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</b>	17
<b>5.8 Indemnité versée en 2011 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement</b>	17

## 6 • Finances

<b>6.1 Comptes consolidés</b>	17
6.1.1 Chiffre d'affaires	17
6.1.2 EBITDA	17
6.1.3 Résultat opérationnel	17
6.1.4 Résultat financier	17
6.1.5 Résultat net	18
6.1.6 Bilan consolidé	18
<b>6.2 Comptes sociaux</b>	18
6.2.1 Compte de résultat	18
6.2.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	19
6.2.3 Distributions antérieures	19
6.2.4 Charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts)	20
6.2.5 Délais de paiement des fournisseurs	20

## 7 • Informations relatives au capital social et actionariat

7.1 Répartition du capital de la Société en capital et en droits de vote	20
7.2 Rachat des minoritaires et offre publique de retrait	21
7.3 Délégations en matière d'augmentation de capital	21
7.4 Actionariat salarié	21
7.5 Informations financières complémentaires (Article L225-100-3 du Code de commerce)	21

## 8 • Filiales et participations

## 9 • Événements importants en cours et perspectives d'avenir

9.1 Événements importants en cours	24
9.2 Perspectives d'avenir	24

# 1 • Activités du Groupe

## 1.1 Trafic et tarifs

### 1.1.1 Trafic

En 2011 le trafic du groupe APRR (hors Adélac), mesuré en kilomètres parcourus payants, est en croissance de 1,6 % par rapport à son niveau de 2010, dans un contexte marqué par un prix du carburant à son plus haut en année pleine, par la crise économique qui a secoué l'Europe en milieu d'année, mais à contrario par des conditions météorologiques très clémentes.

La reprise du trafic des poids lourds (PL) (+2,9 % par rapport à 2010), s'est confirmée au cours du 1<sup>er</sup> semestre avant de marquer le pas au second semestre. Il reste encore en retrait de 7,7 % par rapport au niveau de 2007.

Les kilomètres parcourus par les véhicules légers (VL) sont en hausse de 1,4 %, malgré un trafic estival relativement décevant (stable par rapport à 2010).

Si le trafic PL a une évolution positive sur toutes les sections du réseau, le trafic VL affiche une baisse par rapport à 2010 sur la partie nord du réseau APRR (A6 Nord et A5).

Trois nouvelles sections ont été mises en service pour près de 30 kilomètres de réseau supplémentaire sur A406, A432 et A714.

L'intensité kilométrique s'améliore de 0,8 % par rapport à 2010.

Le nombre de transactions en gares de sortie a augmenté de 4,1 % entre 2010 et 2011, chiffre supérieur à la progression des kilomètres parcourus, signifiant une reprise de la baisse du trajet moyen, après une année 2010 en légère hausse.

### 1.1.2 Tarifs

Les tarifs des deux sociétés APRR et AREA sont encadrés par les contrats de concession et par les contrats de plan quinquennaux. Leur évolution comprend une part indexée sur l'inflation et une part liée aux investissements destinés à améliorer et développer le réseau.

Sur la période 2011-2013, les Contrats de Plan des deux sociétés APRR et AREA fixent l'augmentation tarifaire à 85 % de l'inflation, auquel s'ajoute un terme fixe de 0,50 %, lié aux investissements hors entretien du réseau, sur lesquels les sociétés se sont engagées.

Cette augmentation tarifaire, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2011, a été de 1,79 % sur les réseaux des 2 sociétés, et ce tant pour les VL que pour les PL.

Fin 2010, les négociations avec l'Etat dans le cadre l'augmentation de la TAT (Taxe d'Aménagement du Territoire) ont conduit à majorer les augmentations tarifaires pour APRR et AREA, de respectivement 0,33 % et 0,29 % au 01/02/2011, et 0,17 % et 0,14 % au 01/02/2012.

Un décret en date du 28 janvier 2011 a validé cette évolution qui a également fait l'objet d'un avenant au contrat de concession.

L'augmentation totale de tarifs au 1<sup>er</sup> février 2011 aura donc été de 2,12 % pour APRR et de 2,08 % pour AREA.

Une campagne d'information des clients a accompagné ces changements de tarifs.

## 1.2 Service et sécurité

Assurer les meilleures conditions de sécurité, de fluidité et de confort pour ses clients, constitue la priorité du Groupe sur ses 2 244 kilomètres de réseau exploité auxquels il convient d'ajouter les 19 kilomètres concédés à Adélac et exploités par AREA.

En 2011, des sections nouvelles ont été ouvertes sur A432 (12 kilomètres permettant une vraie économie de temps pour les clients empruntant des trajets Nord-Est au Nord de Lyon), sur A406 (9 kilomètres permettant à nos clients empruntant des trajets Sud-Est au Sud de Mâcon de gagner en temps et en sécurité), et A714 (9,6 kilomètres entre A71 et Montluçon permettant la sécurisation aux normes autoroutières d'une section de route nationale auparavant très accidentogène).

En 2011, le Groupe qui fête les 50 ans de APRR et les 40 ans d'AREA, a axé ses priorités sur la sécurité, la fluidité du trafic, l'information et le service apportés aux clients.

### 1.2.1 Service

En capitalisant sur les résultats des campagnes régulières d'enquête sur les besoins et la satisfaction de nos clients, nous avons cherché à répondre au mieux à leurs attentes.

Concrètement, le dispositif de fluidité du trafic et d'information en temps réel est en place à travers la mobilisation des équipes des PC, l'information aux clients *via* les panneaux à message variable, le guidage par notre réseau maillé, la radio 107.7, la refonte complète de notre site Internet, les actions d'information sur les zones de travaux et la poursuite de tests de régulation de vitesse et d'information sur les temps de parcours.

Le lancement de l'application *SOS Autoroute* sur smartphone, véritable borne d'appel d'urgence embarquée, a permis, outre une couverture médiatique d'envergure, de contribuer à faire passer l'autoroute dans une nouvelle dimension, plus proche du client, plus réactive, et surtout plus sécurisante.

Lors des grandes migrations (vacances d'été et d'hiver), des animations gratuites sont proposées à nos clients, afin de les inciter à faire une pause et ainsi améliorer la sécurité.

Pour son 23<sup>e</sup> Festival aires d'été, APRR s'est mobilisé en 2011 autour de la thématique « l'autoroute et la forêt » et a organisé sur une vingtaine d'aires de ses réseaux plus de 3 000 heures d'animation, de découverte, d'exposition et de jeux... qui ont remporté un vif succès.



En 2011, après avoir travaillé sur un mode de signalisation plus clair de certaines de nos gares et barrières, nos modes de perception ont franchi un cap, avec 84,8 % de nos transactions réalisées sur un mode automatique (contre 77,5 % en 2010), incluant le télépéage et les automates.

En moyenne sur l'année 2011, 47 % des transactions ont été réalisées par télépéage contre 44,6 % en 2010, avec le mois de novembre 2011 dépassant les 50 %.

Les PL contribuent au succès de ce mode de paiement avec 82,7 % des transactions PL en télépéage.

Afin d'améliorer le service et notamment la rapidité du passage en voie, et en capitalisant sur les expériences des gares de Dijon Crimolois, Pérouges, Chignin et Saint-Exupéry, le Groupe a lancé fin 2010 un vaste programme de création de voies TSA (Télépéage Sans Arrêt) permettant aux clients munis d'un télébadger de passer à une vitesse de 30 km/h.

En 2011 les gares de Mionnay, La Boisse (et ses gares satellites), Crottet, Val de Saône, Villefranche Nord, Montluel, Genay et Chesnes, ont été équipées en Télépéage sans Arrêt.

D'autres aménagements ont été réalisés afin d'améliorer le confort et la sécurité de nos clients dans les gares de péage, notamment la poursuite des équipements télépéage et voies toutes classes et tous paiements, l'amélioration de la signalétique des voies en barrières, la reconfiguration ou l'extension du nombre de voies, la fiabilisation des chenaux des voies automatiques.

À fin 2011, 132 gares sur les 150 que compte le Groupe sont partiellement ou totalement téléexploitées.

Le succès des différentes formules de souscription existantes (Fréquence, Détente, Balade, Evolyon, Diagon'Alpes, Directicimes, Multi-cité, Liane't, offres étudiants, offres spécifiques APRR et AREA sur certains trajets) et le déploiement dynamique de canaux de distribution diversifiés comme internet, les flottes grands comptes (Veritas, Sanofi, IPSEN, Initial Rentokill), et les grands partenariats (CIC, Crédit Mutuel) ont permis en 2011 de distribuer près de 240 000 nouveaux badges, ce qui porte à plus de 1 060 000 le total des badges *Liber-t* actifs fin 2011 (+19 % par rapport à 2010). Le Groupe reste l'un des leaders pour la diffusion du télépéage dans son secteur d'activité.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008 les abonnés Poids Lourds sont gérés par 4 émetteurs européens agréés par la commission Télépéage de l'ASFA (Axxès, Eurotoll, Total et DKV) qui assurent la commercialisation et la gestion pour le compte des sociétés d'autoroutes.

En 2011, le Groupe a poursuivi sa mobilisation contre la fraude au péage, en fiabilisant ses équipements, en mobilisant tous ses collaborateurs, et en capitalisant sur la loi Grenelle II qui permet d'accéder au fichier d'immatriculation des véhicules et de récupérer la créance et une indemnité forfaitaire.

Une campagne de communication sur la fraude au péage et les risques pour les contrevenants a été mise en œuvre.

Les activités d'exploitation du Groupe sont certifiées ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 au titre de l'environnement. Un travail important a été conduit pour privilégier un mode de management intégré de ces démarches dans un souci de simplification et d'efficacité.

De nombreux échanges ont lieu entre les entités certifiées du Groupe afin de partager les expériences, notamment en matière de pilotage par les tableaux de bord et sur les méthodologies d'audits et d'enquêtes.

En 2011, suite au renouvellement de 60 contrats de partenariat sur aires, une vaste opération de rénovation des installations et d'amélioration du service client a été mise en œuvre.

Ces aires de services plus modernes et plus confortables s'inscrivent dans la volonté de recherche de l'amélioration de la satisfaction du client et de renforcement de l'image du Groupe.

Cette opération se poursuivra jusqu'en 2012.

Les résultats sont au rendez-vous, et le niveau de satisfaction des clients du Groupe, mesuré à travers une enquête annuelle, est stable avec un taux de satisfaction moyen de 7,7 identique à celui de 2010.

## 1.2.2 Sécurité et surveillance du réseau

L'amélioration continue de la sécurité est la première priorité du Groupe qui mobilise ses ressources à travers des actions concrètes s'inscrivant dans une stratégie globale visant à obtenir des résultats sur le court et le moyen terme.

Les résultats obtenus s'améliorent avec un taux d'accidents corporels en baisse de 11,9 % par rapport à 2010 (327 accidents corporels soit un taux par milliards de kilomètres parcourus de 14,7 en 2011, contre 364 accidents corporels et un taux de 16,6 en 2010).

Le nombre de décès est en baisse (30 en 2011 contre 39 en 2010, 31 en 2008 et 2009, et 61 en 2007).

Le taux « tous accidents » est également en baisse de 12 % par rapport à 2010.

Afin de rester dans une démarche d'amélioration permanente, le groupe APRR s'est doté de moyens lui permettant de réagir en temps réel sur les événements (couverture par vidéosurveillance, géolocalisation des véhicules d'intervention, postes de commandement implantés sur le réseau et reliés entre eux...), de mettre en place les actions adaptées à chaque situation et d'informer ses clients.

Ce dispositif, complété par la gestion internalisée des appels des Postes d'Appel d'Urgence pour l'ensemble du Groupe, est mobilisé 24h/24 et 7j/7, notamment dans les périodes de viabilité hivernale.

En 2011, malgré des conditions climatiques beaucoup plus clémentes qu'en 2010, plus de 1 000 personnes dans le Groupe ont été mobilisées pour maintenir la circulation du réseau en période hivernale, permettant ainsi à nos clients de rouler quasiment en permanence sur l'ensemble de nos autoroutes.

### Agir sur le comportement des clients

Des campagnes de mobilisation destinées à faire évoluer les comportements des conducteurs sont régulièrement déployées sur le réseau du groupe. En 2011 les principaux thèmes ont été « la conduite en intempéries hivernales », « l'hypovigilance », « l'alcool et la drogue au volant », et « la vitesse excessive ou inadaptée ». Ces campagnes ont été déclinées sur de nombreux supports comme l'affichage, l'utilisation des PMV (Panneaux à Message Variable), les spots radio, des dépliants et des informations sur Internet.

Des rencontres ont été également organisées lors des départs en vacances pour sensibiliser les conducteurs à la sécurité le temps d'une pause. Dans ce cadre, la mise à disposition en partenariat avec IKEA sur l'aire de Beaune Tailly d'un hôtel éphémère dédié à la pause, a permis à plus de 10 000 clients de réaliser 20 minutes de sieste avant de poursuivre leur trajet.

Ces campagnes sont relayées dans le cadre des Journées de l'Autoroute organisées par l'Association professionnelle autoroutes et ouvrages routiers (ASFA) plus spécialement axées cette année sur l'hypovigilance et le sommeil au volant qui restent parmi les principales causes d'accidents sur le réseau autoroutier.

À ce dispositif s'ajoutent le Sécurodrome (stages entreprise ou scolaires dans le cadre de l'attestation de sécurité routière), et les centres Centaure et Minotaure, filiales des sociétés du groupe et de Groupama.

### Agir sur l'infrastructure et les équipements

Le Groupe a consacré des moyens importants à la sécurité de ses clients, à travers le plan de rénovation des chaussées, par l'ouverture des sections sur A406, A432 et A714, les élargissements finalisés sur A31 et démarrés pour leur 2<sup>e</sup> phase sur A36, l'éclairage des tunnels de Chamoise et Dullin, des aménagements de sécurité et de signalisation sur gares de péage, un renforcement des dispositifs de retenue et des dispositifs visant à éviter les intrusions sur le réseau (signalisation contresens, clôtures grand gibier, aménagement de passages à faune...), la mise en place de dispositifs destinés à sécuriser les clients et les interventions de nos équipes sur le réseau ou à l'approche des gares, et la géo-localisation qui permet de gagner en réactivité sur les événements.

## 1.3 Constructions nouvelles

54 M€ ont été investis en 2011 au titre des constructions nouvelles, contre 189 M€ en 2010 et 159 M€ en 2009. Ces investissements correspondent à l'achèvement des 3 liaisons : A406 Contournement Sud de Mâcon, A432 Les Échets - La Boisse, et A714 Bretelle de Montluçon, les grands travaux de construction du contrat de plan actuel ne démarrant qu'à partir de 2013.

Le contournement sud de Mâcon (A406) a été mis en service début Mars 2011.

Pour la liaison A432 Les Échets - La Boisse, la mise en service est intervenue début février 2011.

Les travaux de la bretelle autoroutière de Montluçon (A714) se sont achevés au printemps 2011, la mise en service étant intervenue fin juin 2011.

Après plusieurs années d'attente locale, la liaison Gannat-Vichy a été déclarée d'Utilité Publique le 16 août 2011. Cela a permis d'engager immédiatement les procédures liées à la loi sur l'eau et à l'archéologie, et de démarrer les études d'avant-projet. Enfin, la liaison A466 au Nord de Lyon est entrée dans sa phase opérationnelle ayant permis la finalisation du tracé concerté avec les acteurs locaux à l'intérieur de la bande de DUP, et la tenue de l'enquête publique liée à la loi sur l'eau fin 2011.

## 1.4 Grands travaux sur autoroutes en service (ICAS)

Le programme d'investissements intègre pour partie les opérations liées au contrat de plan 2009-2013.

123 M€ ont été investis en 2011, pour 109 M€ en 2010 et 171 M€ en 2009.

Les principales opérations sont présentées ci-dessous.

### 1.4.1 Nouveaux diffuseurs (4,8 M€)

La mise en service du demi-diffuseur de Mionnay et le parachèvement du diffuseur de Seynod Sud ont constitué les deux opérations de 2011.

Sur A719, deux nouveaux demi-diffuseurs sont en cours d'étude et de finalisation de leur co-financement avec les collectivités locales, à Ebreuil et à Gannat Nord, tous deux orientés vers Vichy.

La modification du Nœud A43 / A432, au sud de l'aéroport de St Exupéry, a été déclarée d'utilité publique le 27 octobre 2011. Les procédures de libération foncières se sont également achevées. Cet aménagement, en interface avec le futur contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, a maintenant reçu toutes les autorisations pour le démarrage de sa construction.

Enfin, en Isère, plusieurs compléments de diffuseurs ont été relancés en 2011, notamment à Mauvernay (A48), Crolles (A41 Sud) et la Tour du Pin (A43).

### 1.4.2 Aires de services et de repos (5,8 M€)

Le Groupe a poursuivi les travaux préparatoires au renouvellement des sous concessionnaires sur certaines aires de services. Parmi les principales on peut citer l'aire de Toul et l'aire du Jura.

Par ailleurs, sur le réseau APRR, l'opération de rénovation de la signalétique des aires de services et de repos s'est poursuivie.

### 1.4.3 Élargissements (46,2 M€)

La couche de roulement définitive suite à la mise à 2 x 3 voies de l'A31 entre Beaune et Dijon, a été réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2011 pour les 40 derniers kilomètres.



Sur A36, entre Montbéliard-Centre et Voujeaucourt (7 km), les travaux de terrassement ont démarré en 2011 et l'élargissement de la section se poursuivra jusqu'en 2013.

Sur l'A46 Nord, entre Genay et Quincieux (6 km), les enquêtes préalables à l'utilité publique et à la loi sur l'eau ont eu lieu fin 2011. Ce projet, situé dans le champ d'inondation de la Saône et proche de ressources en eau potable, fait l'objet de protections particulières et d'un suivi régulier par un comité de pilotage sous l'égide de la Préfecture du Rhône.

Enfin, les aménagements de troisième voies localisées sur l'A43 entre La Tour du Pin et Chambéry, ont fait l'objet de décisions Ministérielles permettant d'engager les procédures d'utilité publique.

#### 1.4.4 Chaussées hors renouvellements (19,8 M€)

Des travaux de restructuration de chaussée sur A5, A36 au niveau de Belfort, A43 entre Chambéry et Aix, ont été réalisés en 2011.

#### 1.4.5 Ouvrages d'art, tunnels (15 M€)

Le Groupe a réalisé des travaux d'éclairage dans les tunnels de Chamoise et de Dullin.

Par ailleurs, des travaux de rénovation des ouvrages de Nantua et Sylans/Glacière ont été réalisés.

En complément, le programme de réfection des buses métalliques se poursuit sur le réseau.

#### 1.4.6 Péages (8,8 M€)

Outre la poursuite du programme d'automatisation des gares et barrières de péage sur l'ensemble du réseau, le Groupe a lancé, dans le cadre du contrat de plan, une première phase de déploiement du télépéage sans arrêt.

#### 1.4.7 Sécurité (9,5 M€)

Des investissements destinés à améliorer la sécurité de nos clients ont été réalisés à travers les opérations du contrat de plan, mais également sur des renforcements ponctuels de terre-plein central, d'amélioration des dispositifs de retenue latéraux, ou de création d'accès de service.

#### 1.4.8 Environnement (eau, bruit) (6,0 M€)

Le programme d'investissements lié au contrat de plan a démarré avec notamment des opérations de protection des eaux sur l'ensemble du réseau, ainsi que des opérations de protection phonique.

### 1.5 Développement informatique et télécommunications

Le Groupe a mis en service ou modernisé plusieurs briques du Système d'Information en 2011.

Des évolutions et modernisations ont été déployées ou sont en cours de déploiement dans les domaines du SI financier (numérisation des factures, gestion financière, gestion de la

trésorerie, gestion des opérations d'investissement, intégration des nouvelles normes bancaires SEPA et PCI-DSS), du SI Ressources Humaines (gestion de l'épargne salariale, déclarations dématérialisées des données sociales, étude de la montée de version du progiciel HR ACCESS, nouvel infocentre RH, planification et gestion des tours de service), du SI commercial (gestion électronique de documents, amélioration des performances pour les grands comptes, mise à jour des infocentres, études pour la fusion et la modernisation des espaces abonnés d'APRR et d'AREA).

Dans le domaine web, le site internet [www.aprr.fr](http://www.aprr.fr) a été amélioré et complété (nouvelle page d'accueil, aires de services, etc.). Le site va bénéficier d'une refonte technique afin d'améliorer ses performances en périodes de forte consultation (grands départs, perturbations météo). Par ailleurs une application de publication sur Internet des appels d'offres du Groupe a été mise en service.

Au niveau des infrastructures informatiques, la réalisation majeure de l'année 2011 a été le regroupement au mois de mars des moyens informatiques d'APRR et d'AREA dans un datacenter installé à Dijon. Tous les systèmes d'information de gestion du Groupe sont désormais concentrés dans deux salles informatiques sécurisées. Les études et les consultations relatives à la modernisation des systèmes de stockage des informations ont été réalisées, la mise en place des nouveaux équipements de stockage dans le datacenter étant prévue début 2012. Le système de messagerie du Groupe a été modernisé à l'occasion de sa migration dans une nouvelle version (Exchange 2010). Enfin, les postes de travail informatique ont eux aussi évolué à l'occasion d'une montée de version de la suite bureautique (Office 2010).

Au niveau télécoms, la rénovation du backbone haut débit (réseau ARTEMIS) a été achevée sur le périmètre AREA. Le Groupe est désormais doté d'un réseau haut débit (2 \* 10 Gbit/s) très moderne qui couvre toutes les autoroutes qu'il exploite. La rénovation du réseau terrain (réseau qui supporte les équipements de gestion de trafic et de sécurité – caméras, stations de comptage, stations météo, PMV, etc.) est terminée sur le périmètre APRR. Elle débutera en 2012 sur le périmètre AREA. La vidéosurveillance tracé d'APRR a fait l'objet d'un important programme de modernisation avec la migration des flux sous IP. En partenariat avec un autre gestionnaire routier, la DIR Centre-Est, le réseau optique d'AREA a été étendu sur le contournement sud de Grenoble ce qui permet désormais de sécuriser les réseaux d'AREA entre A48, A41 et A51. Par ailleurs, l'infrastructure télécom du Groupe a été préparée pour supporter le futur bunker informatique PCI-DSS destiné à gérer toutes les transactions par cartes bancaires effectuées au péage.

Enfin, dans le domaine de la mise à disposition d'infrastructures télécoms aux opérateurs, fournisseurs d'accès internet et délégataires de services publics télécom, le Groupe réussit, malgré un contexte toujours défavorable pour ces activités, à faire progresser son chiffre d'affaires à 12,25 M€ (11,49 M€ en 2010) grâce à la signature de nouveaux contrats de location de fibres optiques.

## 2. Gouvernance et vie sociale

### 2.1 Conseil d'administration

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne décrit dans sa partie 1 l'organisation de la Direction Générale de la Société et le fonctionnement du Conseil d'administration.

À la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration d'APRR est la suivante :

- Philippe NOURRY, Président du conseil d'administration, Directeur Général
- Bruno ANGLES, administrateur
- Edward BECKLEY, administrateur
- Pierre BERGER, administrateur
- Philippe DELMOTTE, administrateur
- Thomas GELOT, administrateur
- Mary NICHOLSON, administrateur
- Max ROCHE, administrateur
- Jean-François ROVERATO, administrateur
- Peter TRENT, administrateur

Mme Mary NICHOLSON a été nommée administrateur suivant décision de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011.

M. Philippe NOURRY a été nommé administrateur suivant décision de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011, puis Président du Conseil d'administration - Directeur général par le Conseil d'administration du 21 juin 2011.

### 2.2 Informations concernant les mandataires sociaux

#### 2.2.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société est la suivante :

Prénom, nom Mandat exercé dans la Société Âge	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des cinq dernières années
<b>Philippe Nourry</b> Président-Directeur général né le 01/12/1958	21/06/2011	2011-2013		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Directeur général d'AREA</li> <li>■ Représentant permanent d'AREA :</li> <li>Centaure Rhône-Alpes</li> <li>Président-Directeur général de la CEVM</li> <li>■ Administrateur de :</li> <li>SAS Verdun Participation 1,</li> <li>SAS Verdun Participation 2</li> <li>■ Président de :</li> <li>Adelac SAS</li> <li>Apollinaire Participations 1 SAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gérant de SIRA</li> <li>■ Président-directeur général de SGTBA</li> </ul>
<b>Bruno Angles</b> Administrateur Né le 14/11/1964	20/02/2006	2011-2013	Président France – Macquarie Infrastructure & Real Assets	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur :</li> <li>AREA</li> <li>SAS Eiffarie</li> <li>SAS Financière Eiffarie</li> <li>■ Président :</li> <li>SAS Macquarie Autoroutes de France</li> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance :</li> <li>SAFT Group et ASSYSTEM</li> <li>■ En France et à l'étranger :</li> <li>Administrateur ou Président de différentes sociétés du groupe Macquarie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Directeur Général de Vinci Energies et administrateur de filiales</li> <li>■ Président du CA : Holding Farnier</li> <li>Compteurs Farnier</li> <li>■ Administrateur Adelac SAS</li> <li>■ Administrateur : MacqPisto SAS</li> <li>MacqPisto GP</li> <li>Pisto SAS</li> </ul>

Prénom, nom Mandat exercé dans la Société Âge	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des cinq dernières années
<b>Edward Beckley</b> Administrateur Né le 17/06/1975	23/06/2009	2011-2013	Senior Managing Director Macquarie Infrastructure & Real Assets	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur : AREA</li> <li>■ Administrateur : SAS Eiffarie Macquarie Autoroutes de France SAS</li> <li>■ En France et à l'étranger : Administrateur ou Président de différentes sociétés du groupe Macquarie</li> </ul>	
<b>Pierre Berger</b> Administrateur Né le 09/07/1968	22/02/2011	2011-2013	Directeur Général d'Eiffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur : AREA</li> <li>■ Président : SAS Eiffarie; SAS Financière Eiffarie</li> </ul>	
<b>Philippe Delmotte</b> Administrateur Né le 10/02/1952	05/05/2008	2011-2013	Directeur chez Eiffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur : AREA CLEMESSY</li> <li>■ Représentant permanent d'EIFFAGE TP au Conseil de SMTPC</li> <li>■ Membre du Conseil de Surveillance de FCP EIFFAGE 2011</li> <li>■ Président : SAS VERDUN PARTICIPATION 2</li> <li>■ Administrateur de : SAS VERDUN PARTICIPATION 1 SAS EIFFARIE SAS FINANCIERE EIFFARIE</li> <li>■ Directeur Général non administrateur de SICAVAS EIFFAGE 2000</li> <li>■ Membre du Comité de Direction d'ALIENOR</li> <li>■ Président du Conseil de NORSCUT (Portugal)</li> </ul>	
<b>Thomas Gelot</b> Administrateur Né le 21/06/1975	21/12/2010	2011-2013	Senior Vice-president de Macquarie Infrastructure & Real Assets	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur: MAF SAS Financière Eiffarie Eiffarie AREA ADELAC MacqPisto SAS</li> <li>■ Président des commissions des marchés d'APRR et d'AREA</li> <li>■ Président du conseil de surveillance de Pisto SAS</li> <li>■ Membre du comité de gérance de CIM SNC</li> <li>■ Président de SAS MacqPisto GP</li> <li>■ Membre du Supervisory board de Chartreuse &amp; Mont-Blanc SAS</li> <li>■ En France et à l'étranger : [Administrateur ou Président de différentes sociétés du groupe Macquarie]</li> </ul>	

Prénom, nom Mandat exercé dans la Société Âge	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des cinq dernières années
<b>Mary Nicholson</b> Administrateur Née le 04/06/1972	21/06/2011	2011-2013	Directrice financière de Macquarie Atlas Roads	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur : AREA</li> <li>■ A l'étranger : Administrateur de différentes sociétés du groupe Macquarie</li> </ul>	
<b>Max Roche</b> Administrateur Né le 30/01/1953	20/02/2006	2011-2013	Directeur général Adjoint d'Eiffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Représentant Permanent d'APRR au Conseil d'administration d'AREA</li> <li>■ Représentant Permanent d'Eiffage Travaux Publics au Conseil d'administration de SMTPC</li> <li>■ Administrateur : CEVM – Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau Clemessy</li> <li>■ Administrateur : SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Verdun Participation 1 SAS Verdun Participation 2</li> <li>■ Représentant permanent d'Omnium Général Laborde au Conseil de surveillance de SAS PRADO SUD</li> <li>■ Membre du Comité de Direction d'ALIENOR</li> <li>■ Gérant non associé : Agenofim Entreprise Sofra Omnium General Laborde</li> <li>■ Représentant d'Eiffage, Présidente de : EFI SOCFI Administrateur de : NORSCUT (Portugal) TP FERRO (Espagne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du conseil de surveillance : FCPE Eiffage</li> <li>■ Administrateur : Crystal</li> </ul>
<b>Jean-François Roverato</b> Administrateur Né le 10/09/1944	du 20/02/2006 au 26/06/2007 puis à partir du 07/01/2008	2011-2013	Président du Conseil d'administration d'Eiffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du Conseil d'administration d'AREA et d'EIFFAGE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Représentant permanent d'Eiffage au Conseil d'administration de Cofiroute</li> <li>■ PDG d'APRR</li> </ul>
<b>Peter Trent</b> Administrateur Né le 30/09/1958	28/01/2010	2011-2013	Directeur général de Macquarie Atlas Roads	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur : AREA SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Macquarie Autoroutes de France</li> <li>■ En France et à l'étranger : Administrateur ou Président de différentes sociétés du groupe Macquarie</li> </ul>	

## 2.2.2 Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société

### 2.2.2.1. Rémunération des mandataires sociaux

Le Président-Directeur Général est le seul dirigeant mandataire social d'APRR.

M. Jean-François ROVERATO, Président-Directeur général du 1<sup>er</sup> janvier au 21 juin 2011 n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions.

M. Philippe NOURRY, Directeur général délégué du 1<sup>er</sup> janvier au 21 juin 2011, puis Président-Directeur général a perçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 une rémunération globale de 513 000 euros composée d'un fixe de 263 000 euros et d'un variable de 250 000 euros.

Il n'y a jamais eu d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions APRR.

### 2.2.2.2. Jetons de présence

En 2011, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'administration de la Société et aux membres des comités.

## 2.2.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes liées

Les mandataires sociaux de la Société ne se sont pas vu attribuer d'options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun mandataire social de la Société ne possède d'action de la Société au 31 décembre 2011, en dehors de l'action de garantie détenue par les administrateurs assujettis à cette obligation conformément à l'article 11.2 des statuts de la Société.

## 2.2.4 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF – Synthèse des rémunérations

Le Conseil d'administration de la Société a adhéré, sans réserve, suivant décision prise à l'unanimité, le 17 décembre 2008, aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ces recommandations peuvent être consultées sur le site [www.medef.fr](http://www.medef.fr).

Les informations développées aux points I.2.2 et I.2.3 ci-dessus satisfont les exigences d'information requises par la présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux prévue dans les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

## 2.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement de celui-ci. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration. Il

fixe également le rôle et les règlements du Comité d'audit et du Comité de Sélection et des rémunérations et enfin, la charte de l'administrateur.

De plus amples informations à ce titre sont relatées dans le rapport sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne.

## 2.4 Commission des marchés

APRR et AREA disposent d'une Commission des marchés dont l'objet est de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis préalablement à l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant certains seuils.

Les commissions des marchés APRR et AREA respectent les préconisations définies par la commission nationale des marchés qui se réunit une fois par an afin de vérifier l'action des structures qui existent dans les sociétés autoroutières concédées.

En 2011, 8 Commissions des marchés se sont tenues pour APRR et 6 pour AREA.

## 2.5 Audit et Contrôle interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne au groupe APRR une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à accroître l'efficacité et l'efficience de ses processus.

Au cours de l'année 2011 les auditeurs ont conduit 6 missions d'audit interne au sein d'APRR et AREA (audit transverses, spécifiques ou de suivi), liées aux activités opérationnelles, fonctionnelles, à l'exploitation et au système d'information.

Le Contrôle Interne mis en œuvre dans le Groupe, initié selon les principes définis dans le «COSO report», suit le cadre de référence de l'AMF. Ce référentiel définit les processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destinés à fournir une assurance quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Cette définition repose sur un certain nombre de concepts clefs à savoir :

- Le contrôle interne est mis en œuvre par des personnes à tous les niveaux de l'entreprise. Il ne se limite pas à un ensemble de manuels de procédures. Un Contrôleur interne garant des procédures, rattaché au Secrétaire général du Groupe, a été nommé en 2010.
- Les dirigeants et le Conseil d'administration peuvent attendre du contrôle interne une assurance raisonnable de son bon fonctionnement.

Le contrôle interne est composé de 5 éléments interdépendants intégrés au processus de gestion : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication ainsi que le pilotage.



## 3. Recherche et développement

Le groupe APRR poursuit une politique active de veille technologique et d'innovation, lui permettant de rester à la pointe des évolutions technologiques et d'améliorer sa compétitivité dans ses divers métiers et pour la sécurité de ses collaborateurs comme de ses clients, tout en répondant aux attentes nouvelles de ceux-ci.

Les principaux projets menés en 2011 concernent notamment :

- La production d'énergies alternatives pour l'alimentation d'équipements à travers la mise en place d'une troisième génération de la micro-éolienne à axe vertical sur l'A6. Des tests sont en cours pour déterminer si la production d'énergie est suffisamment fiable pour y adosser des équipements de sécurité ;
- la poursuite de la mise au point et du développement des systèmes de télépéage sans arrêt, qui permettront des gains environnementaux significatifs et un meilleur service aux clients ;
- la lecture des plaques d'immatriculation au péage pour lutter contre la fraude par accès au fichier des cartes grises, en application de la loi Grenelle II, et préparer l'arrivée probable à moyen terme du péage en flux libre ;
- la disponibilité des places de poids lourds sur les aires. L'expérimentation menée sur le site de Beaune depuis quelques années a été clôturée et permettra de passer à une phase de préfiguration concrète sur quelques aires de l'A5 et de l'A105 en approche de la région parisienne ;
- l'expérimentation de systèmes d'éclairage par LEDs notamment dans nos tunnels. Après les essais menés en 2010, des marchés ont été passés afin d'équiper dès 2011 un tube du tunnel de Chamoise (sur l'A40), puis l'autre tube et l'ensemble du tunnel de Dullin (sur l'A43) en 2012 ;
- le suivi des expérimentations commencées les années précédentes et notamment des Enrobés à Basse Température sur l'A43 et de chaussées acoustiques sur différentes sections du réseau AREA ;
- la qualification du comportement structurel des chaussées afin d'optimiser la planification des travaux d'entretien, en partenariat avec la Direction R&D d'Eiffage Travaux Publics et

l'ENTPE, au sein de laquelle AREA a recruté un thésard, pour 3 ans, en juillet 2011,

- la poursuite de l'expérimentation du recyclage des agrégats d'enrobés avec liants hydrauliques et ajout de fibres (projet APRR Recyroute avec Eiffage Travaux Publics) ;
- dans le cadre de la construction de l'autoroute Dakar Diamniado au Sénégal, APRR étudie pour la société SENAC des systèmes de péage, télépéage et affichage PMV, très innovants pour les rendre compatibles avec les réalités socioéconomiques du pays.
- AREA s'est associée avec le Conseil général de la Savoie pour étudier la réutilisation de la « fine de sel », sous-produit d'une industrie locale jusque-là évacuée vers la Méditerranée, dans une de ses centrales à saumure, modifiée à cet objet.

Mais l'innovation la plus importante de l'année 2011 restera le lancement, salué par les médias et les autorités publiques, de l'application pour smartphone, *SOS Autoroute*, poste d'appel d'urgence embarqué, et à ce titre assistant essentiel de sécurité et de sérénité pour nos clients.

Par ailleurs, APRR et AREA poursuivent leur participation active :

- aux programmes de développement de Systèmes de Transports Intelligents en Europe, dans le cadre du programme Easy-Ways 2 (affichage des places PL libres sur les aires, affichage généralisé du temps de parcours, régulation de vitesse, etc.) ;
- au projet Co-Drive (Co-Pilote pour une Route Intelligente et des Véhicules Communicants) en partenariat avec VALEO, CLEMESSY, l'IFSTTAR et l'INSA ;
- au Pôle du Véhicule du Futur et à sa Plateforme d'Innovation PVF-ITS située à Lure (Haute Saône), agréée le 18 octobre 2011 ;
- au projet PHOSPHORE, laboratoire de prospective pluridisciplinaire du groupe EIFFAGE centré sur la conception d'une ville « Haute Qualité de Vie », à travers notamment le développement de concepts d'éco-mobilité, qui a conclu et présenté ses travaux sur Strasbourg en 2011 pour engager aussitôt une nouvelle réflexion à Grenoble, soutenue et cofinancée par son Agglomération – Grenoble-Alpes Métropole.

## 4. Politique de ressources humaines du Groupe

### 4.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2011, le Groupe comptait 3 870 salariés sous contrat à durée indéterminée représentant globalement un effectif moyen pondéré de 3 722 hommes/an.

Les effectifs moyens pondérés mesurent l'équivalence en temps plein de l'effectif en contrat à durée indéterminée au cours d'une période donnée (pondération en fonction du taux d'emploi et du temps de présence au cours de la période).

123 salariés bénéficiaient du dispositif relatif à la cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) au 31 décembre 2011, dont 43 nouveaux bénéficiaires au titre de 2011. Les salariés âgés de plus de 57 ans qui ont travaillé au moins quinze ans de nuit ou dans des activités en équipes successives ou qui relèvent de la législation relative aux handicapés ont pu interrompre leur activité avant l'âge de la retraite. 51 salariés ayant bénéficié de la CATS sont depuis partis en retraite.

Ce dispositif s'achève au 30 avril 2012. Il aura permis aux salariés ayant des conditions de travail pénibles de cesser leur activité professionnelle avant l'âge légal de la retraite à taux plein tout en bénéficiant d'un revenu de remplacement. En cela, il est un support efficace au plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail, mis en place pour une durée de 3 ans.

En 2011, en effectif moyen pondéré, les cadres représentaient 14 % des salariés, les agents de maîtrise 48 % et les ouvriers employés 38 %. Sur l'ensemble du Groupe 33 % des salariés sont affectés à des fonctions péage, vente-clientèle, 43 % à la viabilité, sécurité, maintenance, atelier et 24 % des salariés en structure dans les activités fonctionnelles de gestion ou support.

Au cours de l'année 2011, le Groupe a embauché 96 salariés sous contrat à durée indéterminée, dont 18 cadres, 29 agents de maîtrise et 49 ouvriers-employés. Pendant cette même période, 135 salariés ont quitté le Groupe, principalement pour des motifs de retraite ou de démission et 21 salariés en CATS ont fait valoir leurs droits à la retraite. Les sociétés du Groupe ont continué à privilégier la promotion sociale. Ainsi, 49 salariés ont accédé à un emploi de qualification supérieure, 9 cadres et 40 agents de maîtrise.

Le groupe APRR a recours à des intérimaires dans les filières péage et administration pour pourvoir essentiellement les emplois saisonniers ou de remplacement. L'effectif est en constante diminution depuis 2006 du fait de l'automatisation du péage et de la rationalisation des organisations. Il passe ainsi de 255 équivalents temps plein (ETP) en 2006 à 146 ETP en 2011 soit une baisse de 45 % en 5 ans.

La diminution des effectifs en péage perception est du même ordre : - 42 % sur 5 ans alors que les effectifs de la filière viabilité / sécurité ou maintenance / atelier sont stables sur la même période.

Les heures supplémentaires principalement utilisées pour faire face aux interventions aléatoires sur le tracé liées aux intempéries de la viabilité hivernale, à la maintenance des équipements de sécurité et aux accidents sur le réseau sont en très nette diminution : 14 672 heures en 2011 contre 21 820 h en 2010, du fait notamment des conditions climatiques (viabilité hivernale) de 2011 beaucoup plus douces qu'en 2010.

## 4.2 Organisation du temps de travail

En raison de son fonctionnement en continu 24 h/24, 7 j/7, pour répondre aux exigences de qualité de ses clients et afin de satisfaire ses obligations tant en perception du péage ou gestion de trafic et d'entretien du patrimoine, le Groupe s'appuie principalement sur les types d'organisation suivants :

- travail posté en 3 x 8, 2 x 8, cyclé de jour, temps de travail à programmation semestrielle ou temps de travail annualisé pour les salariés ou temps de travail annualisé du péage,
- en roulement du dimanche au samedi ou équipes décalées notamment pour les salariés travaillant à la viabilité,
- selon un horaire variable principalement dans les activités de la structure.

En 2011, le taux d'absentéisme du Groupe est à nouveau en diminution à 6,35 % contre 6,54 % en 2010 et 6,75 % en 2009. Il convient de préciser que ce taux global comprend notamment les absences pour congés sans solde, congés pour création d'entreprise et congés sabbatiques.

Le taux d'absentéisme maladie continue à diminuer nettement à 4,46 %, contre 4,74 % en 2010 et 4,83 % en 2009. Ce taux est régulièrement à la baisse depuis 5 ans.

## 4.3 Rémunération et égalité professionnelle

### 4.3.1 Rémunération

La rémunération moyenne du personnel en place (R.M.P.P) a progressé de 3,28 %, dont 1,30 % au titre des augmentations individuelles, 1,53 % au titre des augmentations générales et 0,28 % au titre de l'accord d'entreprise péage d'AREA.

### 4.3.2 Plans d'épargne salariale

La Sicavas Eiffage 2000 est le principal support de placement du Plan d'Epargne du Groupe et des plans d'épargne respectifs des sociétés APRR et AREA. L'abondement versé par les sociétés du Groupe est réservé à l'affectation des versements à destination de la Sicavas Eiffage 2000 dans les conditions et limites de plafond prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Les sommes issues de l'intéressement sont abondées à 50 %, celles issues de la participation sont depuis 2009 abondées à 25 %, comme le prévoient les PEG EIFFAGE et APRR.

Au titre de 2011, la réserve spéciale de participation s'élève à 14,3 M€. La masse consacrée à l'intéressement à répartir au titre de 2011 est de 5,6 M€.

Le montant annuel moyen de l'intéressement versé aux salariés du Groupe est de 1 349 € au titre de l'année 2011, le montant moyen de la participation est de 3 438 €.

## 4.4 Développement et ressources humaines

Après la mise en place des accords et conventions relatifs à la diversité (de 2008 à 2010), l'année 2011 marque le début du déploiement d'actions concrètes autour des trois engagements suivants :

- renforcer la diversité et l'égalité des chances lors des recrutements,
- garantir la diversité et l'égalité des chances tout au long de la vie professionnelle,
- préserver le maintien dans l'emploi en cas de difficultés à tenir son poste.

Lors d'une journée « diversité et égalité des chances » le « top-management » du Groupe s'est réuni pour partager le plan d'action à réaliser sur 2011-2013, se fédérer autour des objectifs à atteindre et poursuivre le changement des mentalités.

En outre, la diffusion de la publication périodique « Le point diversité » (5 numéros) auprès de tous les cadres et maîtrises d'encadrement (plus de 650 personnes) a contribué à les impliquer dans cette démarche et à faire évoluer leur comportement dans leur quotidien managérial.

En matière de maintien dans l'emploi, la politique du Groupe vise à faire baisser les impossibilités de reclassement en accompagnant encore plus tôt les collaborateurs rencontrant des difficultés dans l'exercice de leurs missions professionnelles.

Le réseau « handicap » est structuré autour de coordinateurs (société) et référents (établissements) qui impliquent les acteurs de terrain et facilitent la mise en œuvre des solutions au travers de réunion des commissions handicap.

En 2011, une information généralisée auprès de tous les salariés du Groupe a été réalisée dans le cadre de la campagne nationale AGEFIPH (affichage tous lieux de travail et participation à un reportage sur le handicap) et par la diffusion d'un dépliant d'information au cours de la semaine nationale du Handicap.

L'ensemble des membres des commissions handicap ont été formés en 2011 et la formation au sein de la filière « achats » visant à développer les achats vers le secteur protégé et adapté a débuté en 2011 (15 membres formés) pour se poursuivre en 2012.

En début d'année, la renégociation de l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) réaffirme la politique volontariste du Groupe dans ce domaine. Dans un secteur en forte évolution, le professionnalisme des salariés est un atout décisif pour favoriser le développement du Groupe en accompagnant et anticipant l'évolution des métiers, les mutations dues à l'environnement et les enjeux démographiques et professionnels. À ce titre, la commission paritaire de suivi de mise en œuvre de cet accord permet chaque année d'analyser les indicateurs quantitatifs et qualitatifs mis à la disposition des comités d'établissement et de faire le point sur tous les outils de la GPEC (cartographie des emplois, entretien de progrès, référentiels de compétences, fiches de description des postes, entretien professionnel, entretien de 2<sup>e</sup> partie de carrière, revues de personnel, plans de formation, dispositifs d'accompagnement managérial...).

Par ailleurs, l'année 2011 marque l'aboutissement de la première promotion du dispositif « perspectives jeunes cadres ». Ce dispositif a permis à 9 jeunes collaborateurs d'accéder à un parcours spécifique (parrainage, missions professionnelles, cursus de formations et conférences) leur permettant d'acquérir le socle de connaissances nécessaires pour mettre en œuvre les savoir-faire, savoir-être ainsi que les qualités d'adaptation, de pragmatisme requises pour accéder à des postes à forte dimension managériale et préparer ainsi la relève des managers qui gèrent aujourd'hui les directions, départements, services, districts ou centres.

L'accompagnement des managers passe aussi par l'animation de 25 sessions de formation à destination des 200 managers de proximité pour leur apporter plus d'aisance et de maîtrise en matière de négociation interpersonnelle dans leur quotidien managérial.

Dans le cadre du déploiement de sa politique de prévention des risques psychosociaux le groupe APRR a déroulé 28 sessions de formation au cours de l'année 2011 :

- à destination des membres des commissions qualité de vie au travail (46 stagiaires),
- à destination des managers (plus de 190 stagiaires) pour leur permettre de mieux appréhender leur rôle dans la prévention et le traitement des risques psycho-sociaux.

Ces formations vont se poursuivre en 2012 et 2013 pour accueillir la totalité des managers.

## 4.5 Formation

Le taux d'accès à la formation en 2011 se maintient à hauteur de 80 %, tout comme les années précédentes (4 salariés sur 5 ont suivi au moins une formation en 2011) et confirme ainsi la volonté forte du Groupe d'inscrire de manière durable un investissement-formation significatif.

En s'appuyant sur plus de 75 000 heures de formation, cet investissement permet l'acquisition de compétences nouvelles visant ainsi à conforter l'employabilité des salariés dans un contexte d'évolution continue des emplois.

## 4.6 Dialogue social

2011 a permis à APRR et AREA de donner au dossier pénibilité une nouvelle impulsion. En complément des nombreuses mesures et actions existantes visant à prévenir la pénibilité, les deux sociétés ont mis en place un plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité. Des nouvelles mesures sont prévues en matière d'adaptation et d'aménagement du poste de travail, d'amélioration des conditions de travail, de maintien en activité des salariés exposés à des facteurs de pénibilité ainsi que de développement des compétences et des qualifications. Elles doivent permettre de préserver l'intégrité physique des salariés, de réduire les situations de pénibilité, d'améliorer les conditions de travail et d'aider les salariés à poursuivre leur carrière professionnelle malgré l'allongement de l'âge des départs en retraite.

APRR a signé en 2009 un accord important relatif au péage. À l'écoute des remarques émises par les managers et par une commission de suivi, APRR a souhaité, deux ans après la mise en place de cet accord, un avenant. Le travail et les absences sont désormais programmés sur l'année civile et non plus à cheval sur deux années. Certains jours de repos supplémentaires et des congés payés ne sont plus programmés à l'avance afin de permettre aux salariés postés 3\*8 et cyclés de jour de mieux gérer leurs absences inopinées. Un accord sur le même thème a également été mis en œuvre au sein d'AREA à partir du début de l'année 2011. Il a permis de mettre en cohérence les impératifs de l'automatisation et les besoins exprimés par les salariés de la filière péage.

Un nouvel accord d'entreprise relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été conclu au sein d'APRR afin de mieux recenser les emplois d'aujourd'hui et de demain, d'anticiper l'évolution des emplois actuels, de détecter et

gérer les écarts résultant de l'évolution des emplois dans le temps.

Trois accords majoritaires relatifs à des questions sociétales ont été signés en 2011 au sein d'AREA. Ils concernent la prévention des risques psychosociaux, l'égalité professionnelle hommes-femmes, et l'insertion des salariés handicapés au sein de l'entreprise. Ces textes conventionnels renforcent le dispositif de moyens au service de la diversité et de l'égalité des chances.

Enfin, complémentaires des accords salariaux, les deux accords relatifs à la participation des salariés aux résultats en vigueur pour APRR et AREA ont été renouvelés.

## 4.7 Autres impacts sociaux liés à l'activité du Groupe

### 4.7.1 Conditions d'hygiène et sécurité

La prévention des accidents de travail reste un objectif majeur pour le Groupe. Le taux de fréquence Groupe pour 2011 s'est

élevé à 11,47 contre 13,30 en 2010 et le taux de gravité s'établit à 0,84 contre 0,65 l'année précédente.

Malgré la mobilisation de tout le personnel, la performance en matière de sécurité reste malgré tout ternie par l'accident mortel qui a emporté un de nos salariés.

### 4.7.2 Œuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par les comités d'établissement au sein d'APRR et par le comité d'entreprise pour AREA. Chaque comité propose des aides diverses : participation à des séjours parascolaires, vacances pour les enfants, chèques vacances, locations de résidences de vacances.

Les contributions versées par les sociétés du Groupe en 2011 s'élèvent à 1 019 053 €.

## 5 • Maîtrise de l'impact des activités de la Société sur l'environnement

### 5.1 Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie

#### 5.1.1 Ressources en eau

En 2011, la consommation totale d'eau potable est estimée à près de 467 000 m<sup>3</sup> pour un périmètre global incluant l'ensemble du réseau exploité par le Groupe, soit une consommation rapportée au trafic stable par rapport à celle de l'année précédente.

#### 5.1.2 Matières premières

Le Groupe a utilisé près de 1 039 000 tonnes de matériaux pour les chaussées des constructions neuves et sur le réseau en service, la part de matériaux recyclés identifiée étant cette année de 49 960 tonnes, soit 4,8 %.

#### 5.1.3 Énergies

La consommation totale d'énergie en 2011 s'établit à près de 145 155 000 kWh (électricité et énergie fossile), soit une consommation d'énergie rapportée au trafic en baisse de 7 % par rapport à celle de 2010. Cette diminution résulte de la baisse de la part relative aux énergies fossiles (- 16 %) et d'une légère hausse de celle relative à l'électricité (+ 3 %). Près de 6 millions de kWh d'électricité sont labellisés « énergies renouvelables » via le contrat « kWh équilibre » souscrit auprès d'EDF. Par ailleurs, des capteurs solaires ou des mini-éoliennes alimentent certaines installations. Les deux auvents photovoltaïques de l'A39 et de l'A41 ont produit 57 230 kWh cette année. Les essais d'éoliennes à axe vertical se poursuivent aux abords de l'A6.

Afin de réduire la consommation d'électricité de l'éclairage autoroutier, APRR et AREA ont engagé des programmes de remplacement faisant appel aux Leds, sur les aires, sur les gares de péage et en tunnel. Le tunnel de Chamoise sur l'A40 est le premier tunnel français à bénéficier de cette technologie.

### 5.2 Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels

#### 5.2.1 Rejets

Les périmètres éloignés des captages d'eau potable restent la cible prioritaire des protections vis-à-vis des pollutions autoroutières. Le programme pluriannuel concerne également la protection de certains cours d'eau d'intérêts majeur. Huit accidents avec déversement de matières dangereuses identifiées ont été constatés sur le réseau en service. Un seul a nécessité une intervention en dehors de l'emprise autoroutière. Les travaux d'amélioration se poursuivent sur les dispositifs de traitement des eaux usées des aires. Par ailleurs, le Groupe est en très bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction du recours aux produits phytosanitaires sur les dépendances vertes autoroutières fixés dans l'accord cadre Ecophyto 2018 signé par l'ASFA avec l'État. En effet la diminution de moitié par rapport à la référence de 2008 pourrait être atteinte dans les deux prochaines années. Pour mémoire, tous les stocks de sel nécessaires à la viabilité hivernale sont à l'abri des intempéries.



## 5.2.2 Déchets

100 % des centres d'exploitation et 73 % des aires (hors gares) du Groupe sont équipés de dispositifs de tri des déchets à la source.

Le taux global de valorisation des déchets produits par le Groupe progresse et s'établit à 27 %.

## 5.2.3 Faune

159 ouvrages de franchissement spécifiquement construits ou aménagés pour la faune équipent l'ensemble du réseau exploité ou en cours de construction par le Groupe. En particulier, AREA a aménagé 5 ouvrages pour participer à la restauration des corridors du Grésivaudan (A41, A48 et A49), dans le cadre de la convention signée en 2010 avec le Conseil Général de l'Isère.

Par ailleurs, près de 90 ouvrages (routiers ou hydrauliques) non dédiés à la faune favorisent aussi la continuité des corridors biologiques. Une vingtaine de dispositifs d'extraction de la faune ont été installés en complément.

## 5.2.4 Gestion des espaces

La mise en œuvre des outils de gestion des espaces naturels intègre les contraintes liées à la protection de l'eau et des milieux aquatiques ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. La gestion extensive des dépendances vertes est pratiquée sur plus de 50 % de leur surface. Une étude de la diversité végétale des talus autoroutiers du réseau APRR a débuté ; elle se terminera en 2012.

La recherche de techniques adaptées à la lutte contre l'ambrosie et les autres plantes invasives se poursuit.

## 5.2.5 Bruit

En 2011, sur les 88 points noirs bruits réglementaires diagnostiqués, 20 % ont été traités par des travaux et 80 % ont été déclassés.

Le suivi des performances se poursuit sur les trois sections autoroutières traitées à titre expérimental en enrobés acoustiques. Pour l'instant, le comportement physique de ces enrobés est conforme aux attentes et leurs performances acoustiques se maintiennent et sont donc toujours supérieures à celles d'un enrobé classique vis à vis de l'atténuation du bruit de roulement.

## 5.3 Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

### 5.3.1 Certification environnementale

Fin 2011, l'ensemble des activités d'exploitation du Groupe est certifié ISO 14001 puisque les certificats des systèmes de management de l'environnement des directions régionales APRR et d'AREA ont été confirmés.

## 5.3.2 Évaluations spécifiques

Les domaines sensibles de l'environnement font l'objet de mesures régulièrement suivies en partenariat avec les structures compétentes. C'est notamment le cas pour le contrôle de la qualité sur différents cours d'eau ou rejets. Par ailleurs, l'action de recherche scientifique, dont APRR est partenaire, sur la connectivité des paysages vis-à-vis de la petite faune se poursuit pour se terminer en 2012. Les analyses génétiques des plus de 1000 prélèvements réalisés sur les tritons, soit plus de 560 mares visitées commencent à livrer des résultats prometteurs quant à la caractérisation de l'effet corridor longitudinal de l'autoroute A6 en Bourgogne. Concernant l'A406, le Comité scientifique de suivi des mesures compensatoires a poursuivi ses travaux.

## 5.4 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires

L'organisation de la veille réglementaire environnementale et la mesure du niveau de conformité sont dorénavant suivies dans le cadre de la certification ISO 14001.

Les différentes bases de données environnementales constituent désormais un outil opérationnel pour les exploitants et les aménageurs. Certaines bases thématiques, comme celle des bassins de protection de la ressource en eau, sont directement utilisés par l'application NIKITA qui permet notamment de partager des informations avec les forces de l'ordre et les secours en cas d'intervention d'urgence, et ce sur l'ensemble du réseau exploité par le Groupe.

## 5.5 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences des activités du Groupe sur l'environnement

La part consacrée à l'environnement stricto sensu est estimée à 12 % du coût de la construction d'une autoroute nouvelle.

Sur les autoroutes en service y compris lors des élargissements, le Groupe a investi 7 388 k€ en 2011 pour réduire les impacts environnementaux et limiter les risques de pollution :

■ Protection des eaux :	4 068 k€
■ Protections acoustiques :	696 k€
■ Biodiversité et paysage :	1 708 k€
■ Autres (déchets) :	916 k€

Les dépenses d'exploitation pour la gestion des déchets et le nettoyage du réseau se sont élevées à près de 12 655 k€.

## 5.6 Politique du Groupe en matière de développement durable

Le développement durable fait l'objet de dix engagements du groupe APRR qui concernent respectivement les clients des



réseaux APRR et AREA, les collaborateurs des deux sociétés, l'environnement naturel et le cadre de vie, les territoires desservis ou traversés, et les fournisseurs et gestionnaires d'installations commerciales sur les aires. Le respect de ces engagements mobilise ainsi les différentes entités du Groupe à travers leur plan d'action annuel.

## 5.7 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

En 2011, le groupe APRR dispose d'une police Assurance des Risques Environnementaux qui comporte deux volets :

- la garantie « Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement » s'élevant à 25 M€ pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance, elle a notamment vocation à couvrir :
  - les frais engagés pour procéder aux opérations immédiates visant à neutraliser, isoler ou éliminer une menace réelle et imminente de dommages, garantis aux tiers à hauteur de 4 M€,

- les frais de dépollution des zones de captage d'eau potable à hauteur de 2,5 M€.

- la garantie « Frais de prévention et de réparation des Dommages Environnementaux » plafonnée à 2,5 M€ pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance, dont 1,5 M€ au titre des dommages causés aux espèces et habitats naturels protégés.

APRR a en cours deux cautions financières d'un montant de 162 000 € chacune conformément aux arrêtés préfectoraux relatifs à l'exploitation de zones d'affouillement pour créer des zones de compensation des volumes de crue, en lien avec la construction de l'A406.

## 5.8 Indemnité versée en 2011 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Le Groupe n'a versé aucune indemnité en 2011 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

# 6. Finances

## 6.1 Comptes consolidés

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'interprétation IFRIC 12, relative au traitement comptable des contrats de concession.

### 6.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit pour l'année 2011 à 2 180,6 M€ contre 2 241,5 M€ en 2010, soit une diminution de 2,7 %.

Cette diminution est cependant imputable à la baisse des travaux de construction, et hors ces prestations, il s'établit pour l'année 2011 à 2 021,6 M€ contre 1 939,6 M€ en 2010, soit une progression de 4,2 %.

Cette évolution résulte en quasi-totalité des recettes de péage (1 961,0 M€ en 2011 contre 1 882,2 M€ en 2010) qui progressent de 78,8 M€, soit une augmentation de 4,2 %, produit d'une hausse du trafic de 1,4 % pour les VL et de 2,9 % pour les PL, et de l'effet des mesures tarifaires.

Les autres recettes évoluent comme suit :

- + 1,9 M€ (+ 5,7 %) pour les redevances des installations commerciales,
- + 0,8 M€ (+ 7,3 %) pour les revenus télécom,
- + 0,5 M€ (+ 3,7 %) pour les autres produits.

### 6.1.2 EBITDA

L'EBITDA s'établit à 1 398,6 M€ en 2011 contre 1 326,1 M€ en 2010, soit une progression de 72,5 M€ et 5,5 % par rapport à 2010. Il représente 69,2 % du chiffre d'affaires contre 68,4 % en 2010.

### 6.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'améliore de 6,2 %, passant de 937,0 M€ en 2010 à 994,8 M€ en 2011.

Hors prestations de construction, les charges d'exploitation courantes restent bien maîtrisées (+ 9,9 M€).

Hors amortissements et provisions, la progression est de 18,3 M€, qui résultent en quasi-totalité des dépenses de viabilité hivernale qui ont atteint un niveau exceptionnel, tant sur les deux premiers mois de l'année qu'en décembre.

### 6.1.4 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 339,2 M€ contre 282,8 M€ en 2010. L'évolution résulte notamment des 2,05 Md€ d'emprunts obligataires émis en 2011, et d'une baisse du montant des frais financiers immobilisés.

Les autres postes financiers représentent en 2011 une charge de 26,2 M€ contre 0,4 M€ en 2010. On y retrouve essentiellement l'actualisation financière des provisions, et notamment de la provision pour maintien en bon état des chaussées, ainsi que la variation de juste valeur de certains swaps.

### 6.1.5 Résultat net

L'impôt sur les sociétés (qui inclut en 2011 la contribution additionnelle de 5 %) augmente de 1,0 M€ pour s'établir à 227,2 M€

Le résultat net s'établit à 395,4 M€, en diminution de 23,5 M€ et de 5,6 % par rapport à celui de 2010 (418,9 M€).

### 6.1.6 Bilan consolidé

Les capitaux propres s'élèvent à 710,8 M€ au 31 décembre 2011 contre 336,2 M€ à fin 2010, compte tenu notamment du résultat de l'exercice (395,2 M€), et du versement d'un dividende ordinaire de 11,3 M€.

Le total des dettes financières s'élève à 7 437,3 M€ au 31 décembre 2011 contre 6 742,5 M€ à fin 2010.

Concernant les emprunts, quatre emprunts obligataires d'un montant total de 2 050 M€ ont été émis au cours de l'exercice 2011, et 530 M€ d'emprunts CNA ont été remboursés.

Par ailleurs, l'encours de la ligne de crédit syndiqué de 1 800 M€ était totalement disponible au 31 décembre 2011.

## 6.2 Comptes sociaux

### 6.2.1 Compte de résultat

Le résultat d'exploitation s'améliore de 20,1 M€ sous l'effet conjugué de la progression du chiffre d'affaires (+ 59,6 M€) et de l'évolution des charges d'exploitation (+ 39,5 M€, dont + 7,9 M€ hors amortissements et provisions).

Le résultat financier se dégrade de 140,0 M€, du fait notamment de la reprise partielle, en 2010, de la provision constituée à la suite de la faillite de Lehman Brothers, d'une diminution des dividendes versés par AREA, d'une diminution des frais financiers intercalaires immobilisés, et pour le reste d'une hausse de la charge d'intérêts nette, liée aux 4 émissions obligataires réalisées sur l'exercice.

Le résultat net diminue de 119,9 M€, soit une baisse de 27,2 %.

L'EBITDA s'améliore de 53,1 M€ et représente en 2011 1 047,8 M€, soit 68,5 % du chiffre d'affaires contre 67,7 % en 2010.

## 6.2.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Capital en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Capital social	33 911	33 911	33 911	33 911	33 911
Nombre d'actions ordinaires existantes	113 038 156	113 038 156	113 038 156	113 038 156	113 038 156
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires	1 370 925	1 395 510	1 407 169	1 469 768	1 529 414
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	761 749	806 754	825 747	910 765	860 029
Impôt sur les bénéfices	121 534	62 290	136 934	165 136	159 692
Participation des salariés due au titre de l'exercice	8 707	7 366	9 658	10 346	8 980
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	333 342	237 061	362 906	441 213	321 357
Résultat distribué	332 332	96 082	94 952	207 990	(1)
<b>Résultats par action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,59	6,52	6,01	6,50	6,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,95	2,10	3,21	3,90	2,84
Dividende attribué à chaque action	2,94	0,85	0,84	1,84	(1)
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	2 960	2 891	2 822	2 776	2 730
Montant de la masse salariale (y compris intéressement)	105 618	107 961	111 150	108 240	107 083
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (hors provisions IFC)	46 215	43 930	44 942	46 801	50 670

(1) Montant à décider par l'Assemblée générale.

## 6.2.3 Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

	2008	2009	2010
Nombre d'actions	113 038 156	113 038 156	113 038 156
Dividende unitaire (en euros)	0,85	0,84	1,84
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI (en euros)	96 082 432,60	94 952 051,04	207 990 207,04
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-	-	-

## 6.2.4 Charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts)

Elles s'élèvent à 60 602 € (impôt sur les sociétés correspondant 21 877 €).

## 6.2.5 Délais de paiement des fournisseurs

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés de 45,7 M€ sont composés des dettes fournisseurs de biens et services pour 11,0 M€, de factures non parvenues pour 23,8 M€ et de 10,9 M€ d'acomptes reçus.

Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés sont composées des dettes fournisseurs d'immobilisations pour 13,8 M€ et pour le reste de factures non parvenues.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, il convient de signaler qu'au 31 décembre 2011 les dettes fournisseurs d'exploitation de 11,0 M€ et les dettes fournisseurs d'immobilisations de 13,8 M€ étaient ventilées par échéance comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Total dettes	Dettes échues	à échéance du 31/12/11	à échéance du 31/01/12	à échéance du 28/02/12	à échéance du 31/03/12
Fournisseurs de biens et services	11,0	0,7	1,2	6,3	2,9	0,0
Fournisseurs d'immobilisations	13,8	0,4	0,7	10,3	2,3	0,0
<b>TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>24,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>	<b>16,6</b>	<b>5,2</b>	<b>0,0</b>
Fournisseurs de biens et services	100 %	4,2%	7,6 %	67,0 %	21,2 %	0,0 %
Fournisseurs de biens et services	100 %	1,7%	5,7 %	80,1%	12,1 %	0,4 %

Les dépassements d'échéance s'expliquent notamment par l'existence de litiges et l'attente d'avoirs à recevoir.

# 7. Informations relatives au capital social et actionnariat

## 7.1 Répartition du capital de la Société en capital et en droits de vote

À la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 33 911 446,80 euros, divisé en 113 038 156 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune et est entièrement libéré.

Au 31 décembre 2011, à la connaissance de la Société, l'actionnariat de la Société se répartit de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Eiffarie	111 824 788	98,93 %	118 824 788	98,93 %
Public	1 213 368	1,07 %	1 213 368	1,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>113 038 156</b>	<b>100 %</b>	<b>113 038 156</b>	<b>100</b>

## 7.2 Rachat des minoritaires et offre publique de retrait

Le 23 juin 2010, Eiffarie a acquis hors marché 15.522.702 actions d'APRR au prix unitaire de 55 euros (coupon du dividende 2009 de 0,84 euro attaché).

Une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (OPRRO) a ensuite été déposée auprès de l'AMF pour acquérir, au prix de 54,16 euros unitaire, coupon détaché, la totalité des actions APRR disponibles sur le marché.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a jugé conforme le projet d'OPRRO le 8 septembre 2010, fixant le calendrier des opérations du 10 au 20 septembre 2010, avec un retrait obligatoire prévu le 24 septembre.

Un recours en annulation contre la décision de l'AMF assorti d'une requête en sursis à exécution a été formé le 17 septembre 2010 par le Département de Saône-et-Loire devant la Cour d'appel de Paris.

L'AMF a décidé de proroger la date de clôture de l'offre afin qu'elle n'intervienne que huit jours au moins après l'arrêt de la Cour d'Appel statuant sur le recours en annulation.

Le 7 octobre 2010 une ordonnance de sursis à exécution a été rendue par la Cour d'Appel de Paris.

Le 18 janvier 2011, la Cour d'appel de Paris a été saisie d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) formée par le Département de Saône-et-Loire. Cette question a été déclarée recevable en la forme mais dépourvue de caractère sérieux le 9 février 2011.

Le 19 mars 2011, après avoir été saisie par le Département de Saône-et-Loire d'une question préjudicielle relative à l'appartenance au domaine public de ses actions APRR, la Cour d'appel de Paris a renvoyé au 8 novembre 2011 son arrêt en soumettant la question au Tribunal Administratif de Paris qui avait déjà été saisi de cette question par APRR et Eiffarie.

Le Tribunal administratif a fait droit à la position d'APRR et d'Eiffarie le 21 octobre 2011 en déclarant que les actions APRR relevaient du domaine privé du département. La procédure devant la Cour d'Appel de Paris a été maintenue par le Département de Saône-et-Loire sur le même fondement que celui présenté devant le Tribunal administratif. Un appel à l'encontre de la décision de la juridiction administrative a aussi été formé par le Département le 21 décembre 2011.

Cet appel ayant été déposé auprès de la Cour administrative d'appel de Paris et donc en violation de la compétence du Conseil d'Etat, la Cour administrative d'appel a, le 19 janvier 2012, pris une ordonnance de renvoi devant la juridiction administrative d'appel.

## 7.3 Délégations en matière d'augmentation de capital

Toutes les délégations de compétence précédemment accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital sont expirées.

Il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché au capital émis mais non libéré, ni d'engagement d'augmentation de capital.

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital de la Société autres que les actions ordinaires.

## 7.4 Actionnariat salarié

Les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social de la Société.

Les salariés de la société APRR bénéficient de la politique d'épargne salariale en vigueur au sein des sociétés du groupe EIFFAGE.

## 7.5 Informations financières complémentaires (Article L.225-100-3 du Code de commerce)

### *Structure du capital de la Société – Participations directes ou indirectes dont la Société a connaissance*

L'actionnariat de la Société connu par APRR au jour de la rédaction du présent rapport est indiqué au point 7.1. ci-dessus.

### *Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions*

L'article 9 des statuts impose à tout actionnaire qui, agissant seul ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1%, puis à toute tranche supplémentaire de 1% du capital ou des droits de vote, d'informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote qu'il possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dits seuils de participation.

La même obligation s'impose à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné par la privation pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.



### *Cluses des conventions de cessions de titres prévoyant des conditions préférentielles*

Au jour de la rédaction du présent rapport, la Société n'a connaissance d'aucune clause de la sorte.

### *Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description*

Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'a été émis par la Société au jour de la rédaction du présent rapport.

### *Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel*

En l'absence d'actionariat salarié aucun mécanisme de contrôle n'a été prévu.

### *Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote*

Au jour de la rédaction du présent rapport, la Société n'a connaissance d'aucun accord de la sorte.

### *Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la Société*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce et de l'article 11 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société.

L'article 12 des statuts de la Société autorise le Conseil d'administration à remplacer, provisoirement, un administrateur dont le poste aurait été laissé vacant par décès ou démission dès lors que cette nomination est soumise à la première réunion de l'Assemblée Générale suivant la décision du Conseil.

L'article 11 des statuts contraint les membres du Conseil d'administration à détenir au moins une action de la Société.

Les statuts de la Société ne peuvent être modifiés, conformément à l'article 26 desdits statuts, que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### *Pouvoirs du Conseil d'administration*

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il est compétent pour décider ou autoriser l'émission d'obligations et en arrêter les modalités dans les conditions prévues à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

### *Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société*

Aucun accord de ce type n'est à mentionner au présent rapport.

### *Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique*

Aucun accord de ce type n'est à mentionner au présent rapport.

## 8 • Filiales et participations

Le groupe consolidé sur le plan comptable comprend la société mère APRR, sa filiale AREA (Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,84 % et consolidée par intégration globale, la société ADELAC (détenue à 49,9 % par AREA), consolidée par mise en équivalence, et la société Axxès (détenue à 22,8 % par APRR et à 5,3 % par AREA), consolidée elle aussi par mise en équivalence.

Ces sociétés arrêtent leur exercice social au 31 décembre. Des comptes au 30 juin 2011 ont été établis pour chacune des sociétés consolidées.

Ci-après, figure le tableau des filiales et participations de la société :

<b>Liste des filiales et participations</b> <i>Montant en millions d'euros</i>	<b>Capital 2011</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>Quote-part capital</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Prêts et avances non remb.</b>	<b>Dividendes reçus</b>	<b>Chiffre d'affaires 2011</b>	<b>Résultat 2011</b>
Filiales (plus de 50% des titres)									
AREA	82900	177 183	99,84%	215269	215269	785 828	58962	493 370	126 619
SIRA	10	456	100,00%	11	11		187	3228	173
PARK +	5232	(1 332)	60,00%	3139	831	66		262	(379)
CERA	8	26	100,00%	315	315			686	34
Participations									
Autoroutes Trafic	349	584	24,00%	72	72		52	2 221	379
Centaure Grand Est	450	572	35,55%	212	212			1397	100
Centaure Île-de-France	900	NC	49,00%	441	441			NC	NC
ALTECH	40	1359	14,50%	6	6		3	1513	189
Axxès	7500	7291	22,80%	1710	1710			842 835	3 926
DEVTEL	25	13	100,00%	25	25			0	0
Appolinaire participations	37	(6)	100,00%	37	37			0	(2)
SEM ALESIA	515	NC	3,88%	20	20			NC	NC
<b>TOTAL</b>				<b>221 257</b>	<b>218 974</b>	<b>785 828</b>	<b>59 203</b>		

## 9 • Événements importants en cours et perspectives d'avenir

### 9.1 Événements importants en cours

Le réseau exploité par le Groupe a été développé grâce à la mise en service au premier semestre 2011 de trois nouvelles sections d'une dizaine de kilomètres chacune (A432 Les Echets / La Boisse, A406 Mâcon et A714 Montluçon).

Des avenants aux Contrats de Plan en cours, relatifs à la mise en place d'indicateurs de performance, ont été finalisés avec l'Etat pour les deux Sociétés APRR et AREA et seront signés en début d'année 2012.

### 9.2 Perspectives d'avenir

L'année 2012 marquera une étape importante dans la mise en œuvre des investissements d'exploitation prévus dans les Contrats de Plan en cours (déploiement du télépéage sans arrêt, amélioration de la sécurité sur le réseau, amélioration de l'insertion environnementale).

Les grandes infrastructures prévues telles que la nouvelle section A466 et les élargissements A46 Nord, A71 Clermont, A43 Coiranne-Chambéry seront encore en phase de préparation, avec un début de réalisation projeté à la fin de l'année pour certaines d'entre elles.

La négociation des prochains Contrats de Plan 2014 / 2018 devrait s'engager avec le Concédant au deuxième semestre 2012.

Même si les perspectives sont incertaines en ce qui concerne l'évolution du trafic poids lourds compte tenu du contexte économique et financier, le chiffre d'affaires devrait continuer à progresser sous le double effet d'une croissance attendue du trafic des véhicules légers et de l'augmentation des tarifs.

En parallèle, le Groupe poursuivra ses efforts de rigueur de gestion et de bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

**Le Conseil d'administration**  
**Philippe NOURRY**  
**Président du Conseil d'administration**

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'APRR

sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

<b>1 • Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration</b>	<b>26</b>	<b>2 • Procédures de contrôle interne</b>	<b>29</b>
<b>1.1 Le Conseil d'administration</b>	<b>26</b>	2.1 Pouvoirs du Directeur général	29
1.1.1 Composition du Conseil d'administration	26	2.2 Gestion et information financière	29
1.1.2 Attributions du Conseil d'administration et présentation résumée de son activité en 2011	27	2.2.1 Organisation de la fonction comptable et mécanismes de paiement	29
1.1.3 Fonctionnement du Conseil d'administration	27	2.2.2 Production et contrôle des états comptables	30
1.1.4 Principes d'organisation des réunions du Conseil d'administration	27	2.2.3 Organisation et contrôle des opérations de planification des investissements et de gestion de trésorerie	30
<b>1.2 Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés</b>	<b>27</b>	2.2.4 Contrôle budgétaire et reporting	30
1.2.1 Comité d'audit et des risques Groupe	27	2.3 Systèmes informatiques de gestion	31
1.2.2 Comité de sélection et des rémunérations Groupe	27	2.4 Manuel de procédures	31
1.2.3 Rémunérations des mandataires sociaux et jetons de présence	28	2.5 Contrôle des marchés	31
1.2.4 Commission des marchés	28	2.6 Organisation de l'audit interne et de la gestion des risques au sein du groupe APRR	32
1.2.5 Fonctionnement du Conseil d'administration d'AREA	28	2.7 Audit interne	32
1.2.6 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale	28	2.8 Contrôle interne	32
1.2.7 Informations visées à l'article L 225-100-3 du Code de commerce	28	2.9 Dispositif d'autoévaluation du contrôle interne	32
		2.10 Gestion des risques	33
		2.11 Plan de continuation des activités	33
		2.12 Prochaines étapes	33

# Exercice 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, il appartient au Président du Conseil d'administration de la Société de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le groupe APRR.

La Société a adhéré sans réserve aux recommandations AFEP-MEDEF du mois d'avril 2010 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Elle

ne se réfère à aucun autre code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises. Depuis l'introduction de ses titres sur le premier marché réglementé en novembre 2004 puis de sa privatisation en février 2006, la Société a régulièrement pris en compte les évolutions de la réglementation et des recommandations en matière de gouvernance. Elle a, pour ce faire, modifié ses statuts, adapté le règlement intérieur de son Conseil et mis en œuvre de nouvelles organisations et procédures dans les domaines juridique, financier et de gouvernance.

## 1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration a décidé, en application de l'article L 225-51-1 du code de commerce, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général.

La Direction générale de la Société a ainsi été assurée jusqu'au 21 juin 2011 par le Président du Conseil d'administration, M. Jean-François Roverato, puis par M. Philippe Nourry nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration du même jour.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur général exerce également ses pouvoirs dans les limites fixées par le Conseil d'administration et telles qu'exposées ci-après au chapitre II.

### 1.1 Le Conseil d'administration

#### 1.1.1 Composition du Conseil d'administration

À la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de la Société est composé de dix membres, dont une administratrice :

- Bruno Angles ;
- Edward Beckley ;
- Pierre Berger ;
- Philippe Delmotte ;
- Thomas Gelot ;
- Mary Nicholson ;
- Philippe Nourry ;
- Max Roche ;
- Jean-François Roverato ;
- Peter Trent.

Il est à noter que le mandat des administrateurs représentant les collectivités locales n'ont pas été renouvelés par les assemblées générales du 21 juin 2011.

Par ailleurs, conformément au contrat de concession d'APRR, le Directeur des Infrastructures de Transport à la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer assiste, en tant que Commissaire du Gouvernement, aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative.



## 1.1.2 Attributions du Conseil d'administration et présentation résumée de son activité en 2011

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale des actionnaires et dans la limite de l'objet social.

### 1.1.2.1. Orientations stratégiques, plan d'affaires et situation financière

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration examine les comptes annuels de la Société et du Groupe, les orientations stratégiques, le plan d'affaires et la politique financière de la Société et du Groupe.

### 1.1.2.2. Autorisations préalables

Le Conseil d'administration est saisi par la Direction générale de la Société afin d'autoriser toute décision devant recueillir son approbation préalable.

## 1.1.3 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est organisé par son règlement intérieur, lequel a pour vocation de préciser les périmètres de responsabilité du Conseil et de ses membres ainsi que ses règles de fonctionnement. Le Conseil d'administration définit les sujets de la compétence de ses comités spécialisés ainsi que les thèmes qu'ils traitent.

## 1.1.4 Principes d'organisation des réunions du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social. Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par télécommunications et visioconférence.

Le Conseil d'administration procède à une évaluation annuelle de ses travaux. Il s'est réuni à 4 reprises en 2011 avec un taux d'assiduité de 66 %.

## 1.2 Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés

Le Conseil d'administration fixe son règlement intérieur qui traite de son fonctionnement et de celui de ses deux comités spécialisés : le Comité d'audit et des risques et le Comité de sélection et des rémunérations. Il édicte également une Charte de l'Administrateur.

## 1.2.1 Comité d'audit et des risques Groupe

Conformément au règlement du Comité d'audit et des risques, celui-ci est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration en raison de leurs compétences. Deux de ses membres sont également Administrateurs de la Société. Le Président du Comité d'audit et des risques est nommé par le Conseil d'administration.

Le Commissaire du gouvernement peut y assister avec voix consultative. Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à 2 reprises en 2011.

Le Comité examine de manière régulière les conditions d'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ; il s'assure de la permanence, la pertinence et la transparence des méthodes comptables adoptées ainsi que de l'adéquation des procédures internes de collecte et de contrôle des informations avec ces objectifs.

Il informe chaque année le Conseil d'administration de ses diligences et de ses observations.

Il saisit également le Conseil d'administration des options, le cas échéant, relatives au référentiel comptable appliqué et se prononce sur la désignation, le renouvellement et la qualité du travail des Commissaires aux comptes.

Le Comité est informé :

- Des travaux et programmes d'audit interne ;
- Du plan d'audit interne annuel afin de s'assurer qu'il couvre les zones de risques clefs ;
- De la prise en compte des recommandations d'audit interne et externe.

Plus généralement, il donne un avis sur tout sujet de nature comptable, financière ou fiscale dont il est saisi ou dont il juge utile de se saisir.

Concernant la gestion des risques et le contrôle interne, le Comité a les responsabilités suivantes :

- Évaluer l'efficacité globale du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne y compris les politiques de gouvernance d'entreprise « clefs » ;
- Revoir les résultats de la cartographie des risques, y compris celle des « risques majeurs » du Groupe afin de prendre la pleine mesure des risques les plus importants et de la façon dont ils sont gérés.

## 1.2.2 Comité de sélection et des rémunérations Groupe

Le Comité de sélection et des rémunérations a pour mission d'étudier les candidatures des cadres dirigeants clés de la Société et du Groupe et de formuler des propositions et avis dans ce contexte. Il organise la procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et formule des propositions quant à la rémunération tant fixe que variable des cadres dirigeants clés et à leurs conditions d'emploi.

Ce Comité est composé de quatre membres choisis par le Conseil d'administration. Les membres de ce Comité sont administrateurs de la Société. Le Président du Comité de sélection et des rémunérations est désigné par le Conseil d'administration. Le Comité se réunit à l'initiative de son Président aussi souvent que nécessaire.

### 1.2.3 Rémunérations des mandataires sociaux et jetons de présence

#### 1.2.3.1. Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'administration de la Société (article L 225-37, alinéa 7 du Code de commerce)

Le Conseil d'administration de la Société a adhéré, sans réserve, suivant décision prise à l'unanimité, le 17 décembre 2008, aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008, modifiées en avril 2010 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ces recommandations peuvent être consultées sur le site [www.medef.fr](http://www.medef.fr).

#### 1.2.3.2. Rémunérations versées au titre de l'exercice

L'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas voté d'enveloppe au titre de jetons de présence au bénéfice des administrateurs de la Société.

Le Président Directeur Général est le seul dirigeant mandataire social d'APRR.

M. Jean-François Roverato, Président Directeur Général du 1<sup>er</sup> janvier au 21 juin 2011 n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions.

M. Philippe Nourry, Directeur général délégué du 1<sup>er</sup> janvier au 21 juin 2011, puis Président Directeur Général a perçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 une rémunération globale de 513 405 euros composée d'un fixe de 263 395 euros et d'un variable de 250 010 euros.

Il n'y a jamais eu d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions APRR.

Les informations ci-dessus satisfont aux exigences d'information requises par la présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux prévue dans les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

### 1.2.4 Commission des marchés

APRR et AREA disposent d'une Commission des marchés dont l'objet est de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis préalablement à l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant certains seuils.

Chaque Commission des marchés fonctionne conformément au cahier des charges annexé à la convention de concession de la Société concernée. Cette Commission des marchés ne

constitue pas, à proprement parler, un comité du Conseil d'administration.

Les commissions des marchés APRR et AREA respectent les préconisations définies par la commission nationale des marchés qui se réunit une fois par an afin de vérifier l'action des structures qui existent dans les sociétés autoroutières concédées.

En 2011, 8 Commissions des marchés se sont tenues pour APRR et 6 pour AREA.

### 1.2.5 Fonctionnement du Conseil d'administration d'AREA

AREA, principale filiale, détenue à hauteur de 99,84 % par la Société, dispose également d'un règlement intérieur du Conseil d'administration adapté dont les dispositions s'inspirent des principes généraux du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société APRR. Les principes de gouvernance sont similaires. AREA et APRR ont les mêmes administrateurs.

### 1.2.6 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte conformément aux dispositions réglementaires, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

### 1.2.7 Informations visées à l'article L 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont mentionnées et expliquées, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, dans le rapport présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires.

Ce rapport est entièrement repris dans le rapport annuel mis en ligne sur le site de la Société ([www.aprr.com](http://www.aprr.com)) à l'issue du Conseil d'administration qui en arrête les termes.

## 2. Procédures de contrôle interne

Le Contrôle Interne mis en œuvre dans le Groupe, initié selon les principes définis dans le «COSO report», suit le cadre de référence de l'AMF. Ce référentiel définit les processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Cette définition repose sur un certain nombre de concepts clefs à savoir :

- Le contrôle interne est mis en œuvre par des personnes à tous les niveaux de l'entreprise. Il ne se limite pas à un ensemble de manuels de procédures. Un Contrôleur interne garant des procédures, rattaché au Secrétaire Général du Groupe, a été nommé en 2010.
- Les dirigeants et le Conseil d'administration peuvent attendre du contrôle interne une assurance raisonnable de son bon fonctionnement.

Le contrôle interne est composé de 5 éléments interdépendants intégrés au processus de gestion : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication ainsi que le pilotage.

### 2.1 Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général tient de la loi des pouvoirs propres. Il assume la direction de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration encadre les pouvoirs du Directeur général pour certaines décisions importantes relatives à la Société et/ou à ses filiales dont l'enjeu est supérieur à 15 M€.

### 2.2 Gestion et information financière

La Direction financière d'AREA et celle d'APRR sont placées sous l'autorité d'un seul Directeur financier Groupe.

Les comptes sociaux sont présentés de la même manière et établis selon des méthodes comptables identiques chez APRR et AREA.

Les comptes consolidés du groupe APRR sont eux mêmes intégrés à ceux du groupe Eiffage. Les deux séries de comptes sont certifiées par le même collège de Commissaires aux comptes.

#### 2.2.1 Organisation de la fonction comptable et mécanismes de paiement

Les responsabilités de la production comptable et du déclenchement des paiements sont ainsi répartis :

##### *Direction financière Groupe*

La Direction financière Groupe définit les méthodes et les pratiques comptables en vigueur dans les différentes entités du Groupe. Elle en contrôle et garantit l'homogénéité d'application.

Elle produit les comptes consolidés du Groupe dont le périmètre couvre APRR, AREA (filiale d'APRR à 99,84 %), ADELAC (filiale d'AREA à 49,9 %), et AXXES (filiale d'APRR à 22,8 % et d'AREA à 5,3 %). ADELAC et AXXES sont consolidées en mise en équivalence.

La Direction financière Groupe enregistre les dépenses de fonctionnement et d'investissement des Directions centrales et les emprunts. Elle déclenche les paiements correspondants.

Elle assure la comptabilisation des recettes de péage par abonnement et les cartes bancaires et accreditives, les recettes installations commerciales et télécom.

Elle totalise et contrôle les comptabilités des Directions régionales et transmet à la banque les virements automatisés. Elle produit la liasse fiscale, les états de comptabilité sociale et les comptes consolidés du groupe.

##### *Directions régionales APRR*

Les activités d'exploitation de la Société sont pilotées par la Direction exploitation d'APRR à laquelle rapportent les trois Directions régionales. Les activités d'exploitation d'AREA sont pilotées par la Direction de l'exploitation d'AREA.

Les services comptables des Directions régionales comptabilisent les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les recettes de péages (hors abonnés, cartes bancaires et accreditives) et les recettes diverses. Les paiements correspondants sont déclenchés conformément aux délégations de pouvoir en vigueur.

## Direction financière AREA

L'ensemble des flux comptables d'AREA est géré par le service comptable d'AREA qui enregistre les dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacune des directions ainsi que les flux comptables liés aux emprunts et aux installations commerciales. L'ensemble des paramètres relatifs aux dépenses d'exploitation et aux dépenses de construction est déterminé par le service comptable d'AREA.

### 2.2.2 Production et contrôle des états comptables

Conformément à la réglementation, le Groupe prépare ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Par ailleurs, la société APRR et ses filiales établissent leurs comptes sociaux selon les principes comptables généralement admis en France.

Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes selon les normes applicables en la matière. Les comptes consolidés font l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société.

La Société s'est conformée dès 2007 à la Directive Transparence sans utiliser les mesures transitoires prévues.

### 2.2.3 Organisation et contrôle des opérations de planification des investissements et de gestion de trésorerie

#### a) Suivi des investissements

Le programme d'investissement du Groupe est établi sur une base pluriannuelle. Les prévisions mensuelles pour l'année en cours, et annuelles pour les années ultérieures, font l'objet d'un processus de recalage trimestriel sur la base des informations fournies par les directions opérationnelles compétentes.

Les engagements du Groupe en matière d'investissements résultent des contrats de concession respectifs d'APRR et d'AREA et sont détaillés et complétés pour les périodes 2004-2008 et 2009-2013 dans les contrats de plan.

#### b) Prévisions pluriannuelles

L'entreprise évalue ses perspectives d'activités sur la durée résiduelle de sa concession en fonction d'hypothèses sur l'évolution des paramètres macroéconomiques et en informe chaque année l'Etat concédant dans le cadre des obligations de son contrat de concession.

#### c) Gestion de la trésorerie et de la dette

Le suivi de la trésorerie fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et AREA d'une part et de la position consolidée Groupe d'autre part, ainsi que de reporting plus spécifiques lors des recalages trimestriels, et des clôtures de comptes. Le suivi du besoin de financement prend en compte les données reçues chaque mois en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La gestion des flux de trésorerie est dorénavant assurée pour les deux entités AREA et APRR par le trésorier flux Groupe, selon des processus communs.

La gestion de la dette recouvre la mobilisation des financements nécessaires pour faire face aux besoins du Groupe et inclut également le suivi des obligations/covenants bancaires des différentes conventions de crédit et de financement de marchés ainsi que le suivi de risques de taux pouvant amener à des recommandations pour limiter l'exposition à ceux-ci.

### 2.2.4 Contrôle budgétaire et reporting

Le groupe APRR produit mensuellement des tableaux de bord qui comprennent des indicateurs opérationnels et financiers concernant le trafic, le chiffre d'affaires, des ratios de productivité de l'exploitation, des indicateurs de qualité et sécurité, les charges de fonctionnement, les dépenses d'investissements, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA, le tout en données mensuelles et cumulées, en comparaison avec le budget et l'année précédente. Ce reporting est produit le 15 de chaque mois.

Concernant le processus budgétaire, chaque direction élabore une première proposition en effectifs et charges de fonctionnement en septembre/octobre de chaque année. Ces propositions sont consolidées et font l'objet de réunions de calage avec la Direction financière et le Secrétariat général (Direction des ressources humaines), puis d'arbitrage avec la Direction générale.

Les budgets arbitrés sont notifiés aux directions et intégrés dans les systèmes ressources humaines et gestion et font l'objet d'une mensualisation.

En cours d'exercice, les prévisions budgétaires sont revues trimestriellement (avril, juillet et octobre) et font l'objet d'une communication interne avec la présentation d'un compte de résultat révisé.

Les investissements font l'objet de prévisions pluriannuelles avec révision trimestrielle.

Ces révisions sont débattues lors de réunions entre la Direction générale, la Direction financière et les Directions opérationnelles concernées.

Tous les projets représentant un montant d'investissements supérieur à un seuil fixé en 2011 à 100 k€ HT, sauf les projets de travaux de génie civil sur infrastructure pour lesquels le seuil est de 1000K€, doivent être présentés au Comité d'Engagement Groupe ; les projets d'un montant inférieur font l'objet d'un processus d'approbation par Direction.

Le Comité d'engagement Groupe, présidé par le Président-Directeur Général, et composé du Directeur financier, du Directeur des grands investissements et du développement, du Directeur des achats et de la qualité, du Directeur de l'ingénierie et des systèmes d'information et des deux Directeurs d'exploitation, se réunit mensuellement et examine chaque projet d'un point de vue financier, organisationnel et stratégique. Ses décisions sont matérialisées par une note du Président-directeur général aux responsables des projets présentés.

Le Président-directeur général et le Directeur financier s'assurent de la cohérence des décisions prises, avec le contrat de plan et les objectifs opérationnels et financiers, lors de l'élaboration du budget, des différentes révisions trimestrielles et en Comité d'engagement Groupe, selon les processus exposés ci-dessus, en concertation avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles. Celles-ci ont, vis à vis de la Direction générale, la responsabilité de la réalisation de ces objectifs.

### 2.3 Systèmes informatiques de gestion

La Direction de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information a mis en service ou modernisé plusieurs briques du Système d'Information en 2011.

Dans le domaine du SI financier, la numérisation des factures a été déployée. Le système de gestion de la trésorerie du groupe a fait l'objet de plusieurs évolutions techniques et fonctionnelles visant à le rendre plus performant. Enfin, les développements du système CHOPIN (gestion des opérations d'investissement) ont été achevés. Les travaux de modification, en vue d'intégrer dans le SI Financier du Groupe les nouvelles normes bancaires SEPA et PCI-DSS, se sont poursuivis.

Dans le domaine du SI Ressources Humaines (SAGESS), plusieurs évolutions significatives ont été réalisées, par exemple pour la gestion de l'épargne salariale ou les déclarations dématérialisées des données sociales. L'étude de la montée de version du progiciel HR ACCESS, socle du SI Ressources Humaines SAGESS, a été achevée. Les développements ont débuté fin 2011 pour une mise en service de la nouvelle version le 1er janvier 2013. Le nouvel infocentre RH (ORISON) est en cours de déploiement. Le projet ATOS (planification et gestion des tours de service) et devrait être opérationnel fin 2012.

Dans le domaine du SI commercial, le système de gestion des ventes du Groupe (SITEL) a été complété avec de nouvelles fonctionnalités (gestion électronique de documents, amélioration des performances pour les grands comptes, mise à jour des infocentres) et les études des développements à réaliser sur 2012-2013 ont été menées. En particulier, l'étude pour la fusion et la modernisation des espaces abonnés d'APRR et d'AREA (projet EDGAR) est terminée. La réalisation débutera début 2012.

Dans le domaine Web, le site internet [www.aprr.fr](http://www.aprr.fr) a été amélioré et complété (nouvelle page d'accueil, aires de service, etc.). Le site va bénéficier d'une refonte technique afin d'améliorer ses performances en périodes de forte consultation (grands départs, perturbations météo). Par ailleurs une application de publication sur internet des appels d'offres du Groupe a été mise en service.

Au niveau des infrastructures informatiques, la réalisation majeure de l'année 2011 a été le regroupement au mois de mars des moyens informatiques d'APRR et d'AREA dans un datacenter installé à Dijon. Tous les systèmes d'information de gestion du Groupe sont désormais concentrés dans 2

salles informatiques dont la sécurisation a été renforcée. Les études et les consultations relatives à la modernisation des systèmes de stockage des informations ont été réalisées, la mise en place des nouveaux équipements de stockage dans le datacenter étant prévue début 2012. Le système de messagerie du Groupe a été modernisé à l'occasion de sa migration dans une nouvelle version (Exchange 2010). Enfin, les postes de travail informatique ont eux aussi évolué à l'occasion d'une montée de version de la suite bureautique (Office 2010).

Au niveau télécom, la rénovation du backbone haut débit (réseau ARTEMIS) a été achevée sur le périmètre AREA.

Le Groupe est désormais doté d'un réseau haut débit (2 \* 10 Gbit/s) très moderne qui couvre toutes les autoroutes qu'il exploite. La rénovation du réseau terrain d'APRR (réseau qui supporte les équipements de gestion de trafic et de sécurité – caméras, stations de comptage, stations météo, PMV, etc.) est terminée sur le périmètre APRR. Elle débutera en 2012 sur le périmètre AREA. La vidéosurveillance tracé d'APRR a fait l'objet d'un important programme de modernisation avec la migration des flux sous IP. En partenariat avec un autre gestionnaire routier, la DIR Centre-Est, le réseau optique d'AREA a été étendu sur le contournement sud de Grenoble ce qui permet désormais de sécuriser les réseaux d'AREA entre A48, A41 et A51. Par ailleurs, l'infrastructure télécom du Groupe a été préparée pour supporter le futur bunker informatique PCI-DSS destiné à gérer toutes les transactions par cartes bancaires effectuées au péage.

Enfin, le Groupe a continué à préparer l'avenir de son Système d'Information en élaborant en 2011, son nouveau schéma directeur infrastructures informatiques pour les 5 années à venir.

### 2.4 Manuel de procédures

L'activité de la Société APRR est organisée autour d'un ensemble de procédures qui sous-tendent les processus de l'entreprise.

Ces procédures sont à la disposition des collaborateurs de la Société, en fonction de leur entité de rattachement et de leur niveau de responsabilité sur l'intranet d'APRR.

### 2.5 Contrôle des marchés

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA approuvés par décret n° 2007-815 du 11 mai 2007, les marchés de travaux, de plus de 2 M € HT et les marchés de fournitures et de services de plus de 240.000 € HT conclus par l'une de ces deux sociétés dans le cadre de la concession, restent dans le champ d'application du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.



Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

APRR et AREA disposent chacune d'une Commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leur convention de concession respective et dont la composition est identique.

Ces Commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services répondant aux conditions fixées au 1er alinéa ci-dessus.

En 2011 les Commissions des marchés d'APRR et d'AREA ont examiné 31 dossiers de consultation, se répartissant comme suit :

Nombre de dossiers de consultations	APRR	AREA
Marchés de services	9	2
Marchés de fournitures	2	0
Marchés de travaux	13	5

Ces consultations ont donné lieu à la mise en œuvre des procédures suivantes :

Nombre de dossiers de consultation	APRR	AREA
Procédures ouvertes	2	1
Procédures restreintes	17	5
Procédures négociées (décret 30-12-2005)	4	1
Procédures négociées suite appel d'offres infructueux	1	0

Les Commissions des marchés ont émis un avis favorable (parfois assorti de conditions à remplir), sur les propositions d'attribution des marchés qui leur ont été soumises.

Un rapport d'activité des Commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans et communiqué à la Commission nationale des marchés.

## 2.6 Organisation de l'audit interne et de la gestion des risques au sein du groupe APRR

Les missions d'audit interne sont effectuées par la Direction de l'audit d'Eiffage, actionnaire majoritaire du Groupe. Le suivi de la gestion des risques est confié à un Contrôleur interne APRR rattaché au Secrétaire Général du Groupe.

La Direction de l'audit Eiffage et le Contrôleur interne ont mis, et mettent en œuvre, l'ensemble des dispositions permettant de répondre aux exigences requises par le Référentiel professionnel de l'audit interne et respecter ainsi les normes internationales de l'audit interne. La Direction de l'audit Eiffage a obtenu en 2007 la certification professionnelle de son

activité d'audit interne délivrée par IFACI Certification. Cette certification a été renouvelée en 2008, 2009, 2010 et 2011.

La Direction de l'audit Eiffage et le Contrôleur interne informent régulièrement le Comité d'audit et des risques des conclusions de leurs travaux. Ils lui ont présenté leur bilan annuel d'activité 2011 ainsi que le plan d'audit 2012 en février 2012.

## 2.7 Audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne au groupe APRR une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à accroître l'efficacité et l'efficience de ses processus.

Au cours de l'année 2011 les auditeurs ont conduit 6 missions d'audit interne au sein d'APRR et AREA (audit transverses, spécifiques ou de suivi), liées aux activités opérationnelles, fonctionnelles, à l'exploitation et au système d'information.

## 2.8 Contrôle interne

La Société a confié à un Contrôleur interne l'animation d'un ensemble de moyens destinés à améliorer la maîtrise de ses risques. Rattaché au Secrétaire Général du Groupe, le Contrôleur est en charge de la mise en place et de l'application d'un référentiel opérationnel, du suivi du déroulement des plans d'action et de la cartographie des risques.

## 2.9 Dispositif d'autoévaluation du contrôle interne

La Direction de l'audit Eiffage et le Contrôleur interne ont conduit, du 24 janvier au 11 février 2011, une campagne d'auto-évaluation annuelle du contrôle interne des Districts APRR ainsi que des Centres de péage, d'entretien et trafic d'AREA par leurs responsables.

Cette campagne comportait de 53 à 138 questions selon les entités. Ces questions étaient réparties au sein des 13 processus : pilotage, fraude interne et externe, protection physique et logique, budget, clôture financière, ressources humaines, revenus, parc et bâtiments, achats, marchés, viabilité, sécurité et sécurité – trafic.

Le niveau de contrôle interne a été évalué, pour chaque entité, par question puis par processus.



## 2.10 Gestion des risques

La gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires, de communication ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté d'actualisation de la cartographie des risques, de traitement ainsi que de suivi et de contrôle des risques.

Le processus d'identification et de hiérarchisation des risques mis en place par le groupe APRR se décompose en 4 étapes :

- Cartographie des risques : identification et priorisation de l'ensemble des risques liés à l'activité de l'entreprise ou à son environnement extérieur.
- Actualisation de la cartographie des risques : actualisation périodique des travaux d'identification et de hiérarchisation des risques de toute nature découlant des activités du Groupe ou de l'environnement externe.
- Traitement des risques : accompagnement du management dans la mise en œuvre des actions de réduction des risques pour ceux jugés comme prioritaires (risques majeurs).
- Suivi et contrôle des risques : suivi périodique de l'avancement des plans d'action.

L'organisation dédiée à la gestion des risques repose sur une activité centrale de gestion des risques et un réseau de gestionnaires de risques.

## 2.11 Plan de continuation des activités

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques et au regard des principaux risques opérationnels auxquels il est susceptible de faire face, le Groupe APRR a décidé, en 2010, d'arrêter un Plan de Continuité des Activités (PCA).

Ce plan vise pour le Groupe à sécuriser la continuité de ses missions essentielles et à limiter les impacts en cas de sinistres majeurs. Les travaux ayant été lancés en 2010, ce plan a été mis en place en 2011. Son déploiement se poursuivra en 2012.

## 2.12 Prochaines étapes

Les objectifs 2012 en matière d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques seront les suivants :

- Réalisation du plan d'audit interne 2012 ;
- Réalisation de la campagne d'auto-évaluation annuelle du contrôle interne ;
- Poursuite des actions engagées dans le cadre du Plan de Continuité des Activités ;
- Poursuite du processus de gestion des risques.

Fait à Paris, le 27 avril 2012

**Philippe NOURRY**  
Président du Conseil d'administration

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L 225-235  
du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil  
d'administration de la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône  
(Exercice clos le 31 décembre 2011)

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG Audit**

1 cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

**Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône  
«APRR»**

36 rue du Docteur-Schmitt  
21850 Saint-Apollinaire

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion
- des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### *Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière*

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans

le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant
- les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### *Autres informations*

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

## **Les Commissaires aux comptes**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Louis-Pierre Schneider

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Philippe Mathis

# ANALYSE DES RISQUES

## 1. Gestion des risques

La gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter de suivre et de contrôler les risques du groupe APRR.

Les risques pris en charge sont de toute nature, y compris : les risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté d'actualisation de la cartographie des risques, de traitement ainsi que de suivi et de contrôle des risques. Ce processus est formalisé dans une « Politique et charte de gestion des risques du groupe APRR ».

Le processus d'identification et de hiérarchisation des risques mis en place par le groupe APRR se décompose en 4 étapes.

- Cartographie des risques : identification et priorisation de l'ensemble des risques liés à l'activité de l'entreprise ou à son environnement extérieur.
- Actualisation de la cartographie des risques : actualisation périodique des travaux d'identification et de hiérarchisation des risques de toute nature découlant des activités du Groupe ou de l'environnement externe.

- Traitement des risques : accompagnement du management dans la mise en œuvre des actions de réduction des risques pour ceux jugés comme prioritaires (risques majeurs).

- Suivi et contrôle des risques : suivi périodique de l'avancement des plans d'action.

Les 33 risques identifiés pour le groupe APRR sont classés en sept catégories :

- Construction,
- Exploitation,
- Perception du péage,
- Juridiques ou de réputation,
- Ressources humaines,
- Administratif ou financier,
- Stratégie de l'entreprise.

L'organisation dédiée à la gestion des risques repose sur une activité centrale de gestion des risques et un réseau de gestionnaires de risques.

## 2. Assurances

La politique d'assurances du Groupe est orientée vers la couverture des sinistres importants. Les risques de fréquence et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto assurance et de franchises.

Le Groupe s'emploie à optimiser et à pérenniser les contrats d'assurance souscrits, non seulement pour se protéger contre d'éventuels sinistres, mais aussi pour que cette protection soit et reste à un niveau de coût qui préserve la compétitivité du Groupe. Cette politique d'assurance sur le long terme nécessite un partenariat avec des courtiers et des assureurs de qualité, ayant une excellente solidité financière.

Les contrats d'assurance souscrits sont essentiellement les suivants :

- La police Dommages aux biens, qui couvre classiquement les risques, entre autres, d'incendie, dégâts des eaux, explosions, foudre, vols, bris de machines, honoraires d'expert, pertes de loyers, et comporte des plafonds par garantie variant en fonction du type de dommage.

- La police Responsabilité civile exploitation et professionnelle couvre les conséquences pécuniaires découlant de la mise en jeu de la responsabilité civile des sociétés pour les dommages causés aux tiers au cours de leurs activités ainsi que leurs fautes professionnelles commises dans le cadre de prestations de services.

- La police Responsabilité civile atteinte à l'environnement garantit et prend en charge, les dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers résultant d'une atteinte accidentelle à l'environnement. Cette police offre également une couverture, des frais engagés pour procéder aux opérations visant à supprimer les menaces de dommages et à éviter toute aggravation. Dans le cadre de sa police RC environnement, le Groupe bénéficie également, d'une garantie de frais de dépollution des aires de captage d'eau. En adéquation avec la loi de transposition du 1<sup>er</sup> août 2008 relative à la responsabilité environnementale, la police RC environnement garantit désormais les dommages environnementaux (définis comme les dommages affectant les sols, les eaux et ceux causés aux espèces et habitats naturels protégés).

- L'assurance Pertes pécuniaires de l'employeur suite à accident du travail ou maladie professionnelle, souscrite par le Groupe, prévoit en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle résultant d'une faute inexcusable du Groupe, le remboursement à son profit, de la cotisation supplémentaire et des indemnités versées à la victime ou à ses ayants droits en application du Code de la Sécurité Sociale.

- La police Responsabilité civile des mandataires sociaux, qui garantit les dirigeants mandataires sociaux d'APRR et d'AREA, est souscrite au niveau du Groupe Eiffage.

- La police Protection juridique d'APRR permet d'assurer la prise en charge de toutes démarches amiables ou actions judiciaires visant à obtenir la réparation de tous dommages corporels, matériels et immatériels, qui ne seraient pas pris en charge par d'autres polices d'assurances. Cette police est essentiellement utilisée pour le recouvrement des dommages causés au domaine public autoroutier par les accidents de circulation.

- Les risques automobile des sociétés du Groupe sont couverts par deux polices obligatoires Flotte automobile prévoyant un degré de couverture variable selon les options de garantie retenues pour chaque catégorie de véhicules assurés

### 3. Faits exceptionnels et litiges

La Société est partie à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. La Société considère qu'aucun des litiges en cours liés à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière. La Société considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges

# COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

## au 31 décembre 2011

<b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>40</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>44</b>
<b>1 • Bilan consolidé</b>	<b>40</b>	<b>1 • Informations relatives au Groupe</b>	<b>44</b>
1.1 Actif	40		
1.2 Capitaux propres et passif	40	<b>2 • Principes et méthodes comptables appliqués</b>	<b>45</b>
<b>2 • États du résultat global</b>	<b>41</b>	2.1 Principes de préparation des états financiers	45
		2.2 Méthodes et principes de consolidation	45
<b>3 • État des variations des capitaux propres consolidés</b>	<b>42</b>	2.3 Immobilisations	45
		2.3.1 Immobilisations corporelles	45
		2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé	46
		2.3.3 Autres immobilisations incorporelles	46
<b>4 • Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>43</b>	2.4 Coûts d'emprunt	46
		2.5 Dépréciations des actifs	46
		2.6 Instruments financiers	46
		2.6.1 Actifs et passifs financiers	46
		2.6.2 Comptabilisation et évaluation	46
		2.7 Stocks	47
		2.8 Clients et autres débiteurs	47
		2.9 Avantages du personnel	47
		2.9.1 Indemnités de départ à la retraite	47
		2.9.2 Engagements pris au titre des accords CATS	47
		2.10 Provisions	47
		2.10.1 Provisions non courantes	47
		2.10.2 Provisions courantes	47
		2.11 Contrats de locations	48
		2.11.1 Contrats de location simple	48
		2.11.2 Contrats de location financement	48
		2.12 Chiffre d'affaires et autres produits	48
		2.13 Impôts sur les bénéfiques	48
		2.14 Information sectorielle	48
		2.15 Options de présentation	48



3 • Gestion du risque financier	49	17 • Charges de personnel	60
4 • Estimations et jugements comptables significatifs	50	18 • Impôts et taxes	61
5 • Actifs non courants	50	19 • Dotations aux amortissements et provisions	61
6 • Participation dans les entreprises associées	52	20 • Autres produits et charges d'exploitation	61
7 • Clients et autres débiteurs	52	21 • Produits financiers	62
8 • Autres actifs courants	52	22 • Charges financières	62
9 • Trésorerie et équivalents de trésorerie	53	23 • Impôts sur le résultat	62
10 • Informations sur les actifs et les passifs financiers	53	24 • Résultat par action	63
11 • Capital	56	25 • Dividende	63
12 • Provisions	57	26 • Engagements	64
13 • Régimes à prestations définies et avantages à long terme	57	27 • Informations relatives aux parties liées	65
14 • Autres passifs courants et non courants	59	28 • Indicateurs de gestion	65
15 • Chiffre d'affaires	60	29 • Événements post-clôture	66
16 • Achats et charges externes	60	30 • Honoraires des Commissaires aux comptes	66

# États de synthèse consolidés

## 1 • Bilan consolidé

### 1.1 Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles	5	171,9	166,7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5	7 093,1	7 255,1
Autres immobilisations incorporelles	5	33,2	33,8
Participations dans les entreprises associées	5	16,6	31,4
Autres actifs financiers non courants	5	76,0	67,6
Autres actifs non courants	5	0,0	0,0
<b>Total actif non courant</b>		<b>7 390,8</b>	<b>7 554,6</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks		10,0	7,9
Clients et autres débiteurs	7	125,6	94,2
Impôts courants		3,8	0,0
Autres actifs courants	8	182,8	190,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	1 214,0	53,3
<b>Total actif courant</b>		<b>1 536,2</b>	<b>346,2</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 926,9</b>	<b>7 900,8</b>

### 1.2 Capitaux propres et passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	11	33,9	33,9
Réserves consolidées		281,7	(116,5)
Résultat de l'exercice		395,2	418,7
Capitaux propres part du Groupe		710,8	336,1
Intérêts minoritaires		0,2	0,1
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>711,0</b>	<b>336,2</b>
<b>Passif non courant</b>			
Emprunts non courants	10	6 673,5	6 025,7
Impôts différés	23	86,7	100,8
Provisions non courantes	12	245,6	274,9
Autres passifs non courants	14	62,0	32,0
<b>Total passif non courant</b>		<b>7 067,8</b>	<b>6 433,4</b>
<b>Passif courant</b>			
Fournisseurs et autres créanciers		113,2	146,4
Emprunts courants et dettes financières diverses	10	224,9	176,0
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	10	538,9	540,8
Dettes d'impôt sur le résultat		0,0	28,9
Provisions courantes	12	66,9	58,0
Autres passifs	14	204,2	181,0
<b>Total passif courant</b>		<b>1 148,1</b>	<b>1 131,1</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 926,9</b>	<b>7 900,8</b>

## 2. États du résultat global

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Chiffre d'affaires dont :	15	2 180,6	2 241,5
■ chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure		2 021,6	1 939,6
■ chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession		159,0	301,9
Achats et charges externes	16	(302,1)	(462,6)
Charges de personnel	17	(218,7)	(217,9)
Impôts et taxes	18	(264,4)	(239,5)
Dotations aux amortissements	19	(383,1)	(361,7)
Dotation aux provisions (nettes des reprises)		(20,7)	(27,4)
Autres produits et charges d'exploitation	20	3,1	4,6
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>994,8</b>	<b>936,9</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	20	<b>[0,8]</b>	<b>-</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>994,0</b>	<b>936,9</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21	11,0	4,0
Coût de l'endettement financier brut	22	(350,3)	(286,8)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(339,2)</b>	<b>(282,8)</b>
Autres produits et charges financiers	22	(26,2)	(0,4)
Quote-part du résultat des entreprises associées		(6,0)	(8,6)
Impôt sur le résultat	23	(227,1)	(226,2)
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>395,4</b>	<b>418,9</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>395,4</b>	<b>418,9</b>
■ dont part du Groupe		395,2	418,7
■ dont intérêts minoritaires		0,2	0,2
<b>Résultat revenant aux actionnaires de la Société, en euros, par action :</b>			
■ résultat de base par action (part du Groupe)		3,50	3,70
■ résultat dilué par action (part du Groupe)		3,50	3,70

### Autres éléments du résultat global

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>395,4</b>	<b>418,9</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(2,2)	(10,6)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	(8,8)	(5,0)
Impôts sur les éléments comptabilisés directement en capitaux propres	1,0	3,7
<b>Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(11,9)</b>
<b>Résultat global de la période</b>		
■ part du Groupe	385,4	407,0
■ intérêts minoritaires	385,2	406,8
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

\* Ces impôts sont intégralement relatifs à la réévaluation des instruments dérivés de couverture

### 3. État des variations des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 01/01/2010</b>	<b>33,9</b>	<b>0,3</b>	<b>220,1</b>	<b>(33,9)</b>	<b>220,5</b>	<b>0,1</b>	<b>220,6</b>
Paiements en actions			0,3		0,3		0,3
Dividendes			(291,6)		(291,6)	(0,2)	(291,8)
Résultat net de la période			418,7		418,7	0,2	418,9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(11,9)	(11,9)		(11,9)
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>418,7</b>	<b>(11,9)</b>	<b>406,8</b>	<b>0,2</b>	<b>407,0</b>
Variation de périmètre et reclassement			0,2		0,2		0,2
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010</b>	<b>33,9</b>	<b>0,3</b>	<b>347,6</b>	<b>(45,8)</b>	<b>336,1</b>	<b>0,1</b>	<b>336,2</b>

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 01/01/2011</b>	<b>33,9</b>	<b>0,3</b>	<b>347,6</b>	<b>(45,8)</b>	<b>336,1</b>	<b>0,1</b>	<b>336,2</b>
Paiements en actions			0,3		0,3		0,3
Dividendes			(11,3)		(11,3)	(0,1)	(11,4)
Résultat net de la période			395,2		395,2	0,2	395,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(10,0)	(10,0)		(10,0)
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>395,2</b>	<b>(10,0)</b>	<b>385,2</b>	<b>0,2</b>	<b>385,4</b>
Variation de périmètre et reclassement			0,5		0,5		0,5
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011</b>	<b>33,9</b>	<b>0,3</b>	<b>732,3</b>	<b>(55,8)</b>	<b>710,8</b>	<b>0,2</b>	<b>711,0</b>

## 4 • Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	9	<b>53,3</b>	<b>105,0</b>
Résultat net		395,4	418,9
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		6,0	9,5
Dotation nette aux amortissements et provisions	19	354,9	355,3
Autres retraitements		22,2	(2,0)
Résultat sur cessions		(1,0)	(0,9)
<b>Autofinancement</b>		<b>777,5</b>	<b>780,8</b>
Charge nette d'intérêts		340,2	304,6
Intérêts versés		(291,3)	(291,7)
Charge d'impôt sur le résultat	23	227,1	226,2
Impôt sur le résultat payé		(266,9)	(248,4)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		17,7	(56,2)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)</b>		<b>804,4</b>	<b>715,2</b>
Paiements sur acquisition d'immobilisations		(247,5)	(371,6)
Actifs financiers non courants <sup>(1)</sup>		0,0	0,0
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>		<b>(247,5)</b>	<b>(371,6)</b>
Cessions d'immobilisations		1,4	1,1
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)</b>		<b>(246,1)</b>	<b>(370,5)</b>
Dividendes versés aux actionnaires	25	(11,4)	(291,8)
Remboursement d'emprunts	10	(1 419,3)	(758,2)
Émission d'emprunts	10	2 033,2	653,7
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)</b>		<b>602,4</b>	<b>(396,4)</b>
<b>Variation de trésorerie (I + II + III)</b>		<b>1 160,7</b>	<b>(51,6)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	9	<b>1 214,0</b>	<b>53,3</b>

# Annexes aux états financiers consolidés

## 1. Informations relatives au Groupe

Le Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône est principalement constitué par les sociétés Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) qui exploitent des réseaux autoroutiers dont elles ont financé la construction, selon les termes de deux contrats de concession autoroutière différents qui expirent en 2032. Des contrats de plan définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces deux concessions et les lois tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

Au total, le réseau couvre 2 282 kilomètres d'autoroutes dont 2 264 kilomètres sont en service.

Les conventions de concessions autoroutières et les cahiers des charges annexés constituent les instruments principaux définissant les relations entre l'Etat, la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône et la Société AREA : ils réglementent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée des concessions et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions ;
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution ;
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables propres aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager.
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration, et notamment la conclusion, 7 ans avant la fin de la concession, d'un programme d'entretien et de renouvellement pour les cinq dernières années ;

- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs : les biens de retour reviendront à l'Etat sans donner lieu à une contrepartie financière et ils ne pourront être vendus ou grevés de sûreté ou de servitude ;

- la faculté de l'Etat de résilier les contrats de concession par anticipation et de racheter les contrats de concession : en vertu des règles de droit public, l'Etat dispose d'une faculté de résiliation unilatérale des concessions pour motif d'intérêt général et sous le contrôle du juge ; en outre, la convention prévoit un droit de rachat par l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour motif d'intérêt général.

Une convention de concession distincte porte sur l'exploitation du Tunnel routier Maurice Lemaire par la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône jusqu'au 31 décembre 2068.

La Société mère APRR est une société anonyme, enregistrée en France, et a son siège social au 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.

Elle est contrôlée par le Groupe Eiffage au travers de sa filiale Eiffarie, détenue conjointement par le groupe Eiffage et des fonds d'investissement du groupe Macquarie. Au 31 décembre 2011, le flottant représente 1,1 % du capital.

Les comptes consolidés 2011 ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 17 février 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 juin 2012.

### Faits significatifs 2011

Le Groupe a procédé à plusieurs émissions obligataires au cours de l'exercice 2011 pour un montant total de 2,05 milliards d'euros, décrites plus en détail au chapitre 3 du présent document.

La société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale suite à un contrôle portant sur les années 2007 à 2009. Cette proposition de rectification n'a pas d'incidence significative sur le résultat du groupe APRR pour les raisons explicitées au chapitre 12 du présent document.



## 2. Principes et méthodes comptables appliqués

### 2.1 Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés établis par le Groupe APRR au 31 décembre 2011 ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

Ces comptes sont publiés en millions d'euros.

Les actifs et les passifs sont généralement comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amorti, sous réserve des cas particuliers suivants :

- les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés;
- les provisions pour avantages sociaux à prestations définies sont évaluées selon les indications fournies en note 2.9 et au paragraphe 13.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante :

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter de 1er janvier 2011 (ou antérieurement) selon l'IASB et adoptées par l'Europe à compter du 1er janvier 2011.

- norme IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées » et amendements à la norme IAS 32 « Instruments financiers Information à fournir et présentation »,
- interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » et amendements à l'interprétation IFRIC 14 relatif aux exigences de financement minimal des avantages du personnel.

Ces nouvelles normes et interprétations ainsi que ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2011. Ils n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe à l'exception de la future norme IFRS 9 « Instruments financiers – classification et évaluation des actifs et passifs financiers » dont la date d'application a été repoussée à 2015 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne et de l'amendement IAS 19 « Avantages post-emploi ».

Le Groupe étudie actuellement les éventuels impacts sur ses comptes des normes ou interprétations publiées au 31 décembre 2011 dont la date d'application est postérieure à l'exercice en cours (norme IFRS 9 notamment).

### 2.2 Méthodes et principes de consolidation

Les entités contrôlées par le Groupe de manière exclusive sont consolidées par intégration globale. Un tel contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif, c'est à dire lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les titres de participation dans les entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée, en l'absence de contrôle exclusif, lorsque le Groupe détient au moins 20 % de droits de vote.

Le Groupe APRR comprend la société-mère (Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), la filiale AREA (Société des Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,84% (société en intégration globale), l'entreprise associée ADELAC (société mise en équivalence) détenue à 49,9 % par AREA et l'entreprise associée AXXES (société mise en équivalence) détenue à 28,09 % par APRR (dont 5,30 % détenue par AREA).

### 2.3 Immobilisations

Les immobilisations sont réparties en trois catégories :

- Immobilisations corporelles,
- immobilisations incorporelles du domaine concédé,
- autres immobilisations incorporelles.

#### 2.3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, net des amortissements constatés.

Elles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

## 2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Depuis l'application de l'interprétation IFRIC 12 en 2009, les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire de facturer les usagers des réseaux autoroutiers concédés, obtenu en contrepartie de la construction des ouvrages.

Ce droit du concessionnaire a été évalué par référence à la juste valeur des prestations de construction des ouvrages, à laquelle ont été ajoutés les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction, sous déduction des rémunérations reçues en espèces (subventions reçues du concédant).

Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de mise en service de l'actif.

## 2.3.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée entre 3 et 5 ans.

## 2.4 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

Pour les opérations éligibles :

- la capitalisation des frais financiers est effectuée sur la base de l'encours moyen mensuel des immobilisations ou travaux en-cours ayant fait l'objet d'un paiement au cours de l'année ;
- à cet encours moyen mensuel décaissé est affecté le taux d'intérêt effectif spécifique de l'emprunt, dans le cas où l'opération a fait l'objet d'un emprunt spécifique, ou la moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs des autres emprunts, pour les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un emprunt spécifique.

## 2.5 Dépréciations des actifs

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à distinguer deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'une relative aux deux concessions de la société APRR et l'autre à la concession de la société AREA.

Un test de dépréciation est constaté en cas d'indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente

et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT en tenant compte le cas échéant de la valeur résiduelle, actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié à la nature de l'UGT.

## 2.6 Instruments financiers

### 2.6.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les dettes financières au coût amorti, les dettes financières en juste valeur, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

### 2.6.2 Comptabilisation et évaluation

a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés, classés en « Autres actifs financiers non courants », et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée directement en capitaux propres à l'exception des pertes de valeur. Lorsque ces actifs sont « décomptabilisés », le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat de la période en « Autres produits et charges financiers ».

c) Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value ainsi que les actifs désignés à la juste valeur sur option. Les gains et pertes de ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

f) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés, contractés afin de couvrir les risques de variations de juste valeur liées au risque de taux de certains des emprunts à taux fixe, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées en résultat, et les emprunts couverts sont réévalués au titre du risque de taux en contrepartie du résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat. Les instruments non qualifiés en comptabilité de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

## 2.7 Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

## 2.8 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances inférieures à six mois. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

## 2.9 Avantages du personnel

### 2.9.1 Indemnités de départ à la retraite

Les avantages aux personnels à prestations définies sont constitués des Indemnités de Fin de Carrière. La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements sont retenus à la juste valeur et sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation du bilan.

La société applique la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels relatifs à la provision pour indemnités de fin de carrière.

### 2.9.2 Engagements pris au titre des accords CATS

Une provision est constituée au titre des engagements pris par le groupe dans le cadre des accords CATS (Cessation d'Activité des Travailleurs Salariés) signés en 2007, et comptabilisée en tant que « termination benefits ».

La provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel pour la population concernée, avec un âge moyen de départ en retraite de 62 ans (compte tenu de la spécificité de cette population), selon les mêmes hypothèses d'actualisation que la provision pour indemnités de fin de carrière, et sur la base du taux moyen de départs par rapport aux personnes éligibles de 80 %.

Elle couvre la prime versée au salarié lors de son adhésion au dispositif, ainsi que l'indemnité de remplacement jusqu'au départ en retraite effectif du salarié, pour la part restant à la charge de la société.

## 2.10 Provisions

### 2.10.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et médailles du travail (cf. 2.9 ci-avant) et, d'autre part, les provisions pour maintien en état des infrastructures.

En effet, les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement l'indice TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

La part à moins d'un an de ces provisions a été classée en « Provisions courantes ».

### 2.10.2 Provisions courantes

Elles sont essentiellement constituées :

- de la part à moins d'un an des provisions pour maintien en l'état des infrastructures ;

- de la part à moins d'un an des provisions retraites et médailles du travail ;
- des autres provisions pour risques et charges incluant les provisions accords CATS (cf. 2.9 ci-avant), les provisions pour litiges avec le personnel et les provisions pour litiges liés à l'activité (litiges clients, sous-traitants, fournisseurs).

## 2.11 Contrats de locations

### 2.11.1 Contrats de location simple

Pour les contrats de location simple dans lesquels le Groupe est preneur (matériels, bureaux, parkings, immeubles), le loyer est constaté en étalant linéairement sur la durée du contrat de location l'ensemble des dépenses certaines liées à ces contrats, y compris les coûts de mise en place.

Les biens construits par le groupe et faisant l'objet de contrats de location simple (location de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication, utilisation des aménagements réalisés par le Groupe sur les axes d'autoroutes par des exploitants d'installations commerciales) figurent à l'actif du Groupe et sont comptabilisés selon la même méthode que les autres immobilisations corporelles. La part certaine des produits relatifs à ces contrats est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat selon la méthode linéaire ; les loyers conditionnels ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont acquis.

### 2.11.2 Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens ; en contrepartie il est comptabilisé un passif financier.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

## 2.12 Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise en « chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession » les produits (et les charges en « achats et charges externes ») relatifs aux services de construction concédés par application de la norme IAS 11 (reconnaissance du chiffre d'affaire au fur et à mesure de l'avancement).

## 2.13 Impôts sur le résultat

Les impôts comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur en France.

Sauf exception, les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles existant entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Ils sont évalués sur la base des taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés puisqu'ils concernent le même groupe fiscal et se rapportent à des opérations intervenues depuis l'option pour ce régime fiscal.

## 2.14 Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

## 2.15 Information sectorielle

Le Groupe a une seule activité constituée par l'exploitation de réseaux autoroutiers dans le cadre de contrats de concession venant à échéance à la même date en 2032, pour les deux concessions principales consolidées par intégration globale. Ces réseaux sont situés uniquement en France. L'ensemble des indicateurs clés et performances du Groupe sont analysés par le management au niveau consolidé. Par ailleurs, l'activité « Péages » représente 97 % du chiffre d'affaires hors prestations de construction, les activités annexes étant ainsi non significatives au regard des performances du Groupe. Il en résulte qu'aucune information par secteur d'activité ou par zone géographique n'est fournie dans les comptes consolidés.

## 2.16 Options de présentation

Les actifs et passifs sont classés sous la présentation courant / non courant.

Dans le compte de résultat les charges d'exploitation sont présentées par nature.

Les agrégats « Résultat opérationnel courant », « Résultat opérationnel », « Coût de l'endettement financier brut » et « Coût de l'endettement financier net » figurant dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés conformément aux critères de la recommandation CNC 2009-R-03.

Le « coût de l'endettement financier net » est égal à l'ensemble des charges financières liées à l'endettement diminué des produits financiers issus des placements de trésorerie.

## 3 • Gestion du risque financier

### Risque de change

Le groupe APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il supporte un risque de change limité sur les transactions qu'il effectue.

Le financement externe du Groupe est libellé exclusivement en euros.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est maîtrisé via la régularité des flux d'encaissement de trésorerie et de remboursement de la dette.

Pour sa gestion courante, le Groupe dispose d'un crédit syndiqué de 1 800 millions d'euros à taux variable dont l'encours était totalement disponible au 31 décembre 2011.

Plusieurs émissions obligataires ont été effectuées au cours de l'exercice 2011 dans le cadre du programme EMTN de 6 milliards d'euros mis en place en octobre 2007 : l'une en janvier d'un montant de 1 milliard d'euros de maturité janvier 2017, une autre émission en janvier sous forme d'un placement privé indexé sur l'inflation d'un montant de 50 M€ de maturité 2021, une troisième de 500 M€ émise en mai et de maturité janvier 2019, et enfin une quatrième de 500 M€ émise en novembre et de maturité janvier 2016.

2 950 M€ ont déjà été émis dans le cadre de ce programme.

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de la CNA et de ses autres prêteurs à respecter les deux ratios suivants :

- le ratio dette nette/Ebitda doit rester inférieur à 7,0 ;
- le ratio Ebitda/charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2.

Au 31 décembre 2011, la valeur de ces deux ratios est respectivement de 4,5 et de 3,8.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette d'APRR.

La dette à long terme du Groupe est notée BBB-, avec perspective stable, par Standard & Poors, et Baa3, avec perspective stable, par Moody's.

Une dégradation de ces notations entraînerait un renchérissement des marges et taux applicables aux dettes bancaires et obligations émises dans le cadre du programme EMTN.

L'échéancier des passifs financiers est détaillé dans la note 10.

### Risque de taux

Au 31 décembre 2011, 84 % de la dette financière brute du Groupe est à taux fixe, 12 % à taux fixe sur un nominal indexé sur l'inflation, et 4 % à taux variable.

Le Groupe n'encourt pas sur sa dette actuelle de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse de taux.

Une analyse de sensibilité a été effectuée :

- sur la base de la dette au 31 décembre 2010, une variation de 100 points de base des taux variables aurait une incidence de 7,8 millions d'euros sur le résultat financier, soit 5,2 millions sur le résultat net.

- sur la base de la dette au 31 décembre 2011 une variation de 100 points de base des taux variables aurait une incidence de 0,8 millions d'euros sur le résultat financier, soit 0,5 millions sur le résultat net.

### Risque lié à l'inflation

L'évolution des tarifs de péages étant fixée par référence à l'évolution de l'indice annuel des prix hors tabacs, le Groupe supporte un risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation.

Cette exposition est en partie atténuée dans la mesure où par ailleurs une fraction de l'endettement du Groupe supporte un taux d'intérêt fixe sur un nominal indexé sur l'inflation.

Cette fraction est de près de 12 % au 31 décembre 2011 (stable par rapport au 31 décembre 2010).

Le Groupe dispose indirectement par ce biais d'une couverture partielle du risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation : ainsi, une telle baisse entraînerait certes une réduction des hausses de tarifs de péages mais diminuerait également la charge financière supportée sur cette fraction de dette indexée sur l'inflation, réduisant du même coup l'impact globalement négatif d'une baisse de l'inflation sur les résultats du Groupe.

### Risque de crédit

En millions d'euros	2011	2010
Créances en retard d'échéance compris entre 0 et 3 mois	2,3	4,7
Créances en retard d'échéance compris entre 3 et 6 mois	0,9	1,3
Créances en retard d'échéance de plus de 6 mois	3,7	4,6
Créances en retard d'échéance	6,9	10,5

En dehors de celles mentionnées ci-dessus, les créances en retard sont réparties sur un nombre de clients très important, du fait de la nature de notre activité, et il n'est donc pas possible de porter une appréciation globale sur leur qualité financière.

Ces créances en retard font l'objet de provisions à hauteur d'environ 48 % de leur montant global.

Les placements de trésorerie et les opérations de couverture ne sont réalisés qu'avec des établissements financiers notoirement réputés.

### Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « Politique de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

La cartographie des risques du Groupe a été mise à jour en 2010.



## 4 • Estimations et jugements comptables significatifs

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période.

Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et comportent certains aléas.

Elles concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs, les engagements de retraites, la juste valeur des instruments dérivés et les provisions courantes et non courantes.

## 5 • Actifs non courants

2011

En millions d'euros	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>a) Valeurs brutes</b>				
Immobilisations corporelles	718	56	(27)	748
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12 174	166	(3)	12 337
Autres immobilisations incorporelles	147	11	(0)	158
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>(15)</b>	<b>17</b>
Titres de participation non cotés	61	4	(0)	65
Prêts	4	1	(0)	4
Autres actifs financiers	5	4	(0)	9
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>70</b>	<b>9</b>	<b>(1)</b>	<b>78</b>
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>13 141</b>	<b>242</b>	<b>(46)</b>	<b>13 338</b>
<b>b) Amortissements et pertes de valeur<sup>(1)</sup></b>				
Immobilisations corporelles	(552)	(51)	27	(576)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 919)	(328)	3	(5 244)
Autres immobilisations incorporelles	(114)	(11)	0	(125)
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de participation non cotés	(2)	(0)	-	(2)
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>(2)</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>(5 586)</b>	<b>(390)</b>	<b>30</b>	<b>(5 947)</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES (a - b)</b>	<b>7 555</b>	<b>(148)</b>	<b>(16)</b>	<b>7 391</b>

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de 2011.

L'augmentation des immobilisations incorporelles du domaine concédé de l'année 2011 est notamment due aux constructions neuves (contournement Sud de Mâcon, Les Echets – La Boisse, bretelle de Montluçon) et aux travaux d'élargissements (A36).

Elle inclut 4,7 millions d'euros d'intérêts capitalisés, contre 19,8 millions d'euros en 2010.



2010

<i>En millions d'euros</i>	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
<b>a) Valeurs brutes</b>				
Immobilisations corporelles	694	47	(23)	718
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 866	309	(1)	12 174
Autres immobilisations incorporelles	140	10	(2)	147
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>31</b>
Titres de participation non cotés	58	4	(0)	61
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	4	1	(0)	4
Autres actifs financiers	4	0		5
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>66</b>	<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>12 812</b>	<b>370</b>	<b>(41)</b>	<b>13 140</b>
<b>b) Amortissements et pertes de valeur<sup>(1)</sup></b>				
Immobilisations corporelles	(524)	(50)	23	(551)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 615)	(305)	1	(4 919)
Autres immobilisations incorporelles	(102)	(14)	2	(114)
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de participation non cotés	(2)	(0)		(2)
Autres titres immobilisés				-
Prêts				-
Autres actifs financiers				-
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>(2)</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>(5 243)</b>	<b>(369)</b>	<b>26</b>	<b>(5 586)</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES (a - b)</b>	<b>7 569</b>	<b>1</b>	<b>(15)</b>	<b>7 555</b>

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de 2010.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Marchés de travaux signés et non exécutés	118,5	97,3

Par ailleurs, le montant total des opérations de construction, d'élargissements ou de création de nouveaux diffuseurs que le Groupe s'est engagé à réaliser est estimé à 514 M€ sur la période 2012 – 2016.

## 6. Participation dans les entreprises associées

La participation dans les entreprises associées représente la part du Groupe dans les sociétés ADELAC, titulaire de la concession de 19 km de l'autoroute A41 entre Villy-Le-Pelloux - Saint-Martin-Bellevue et

Saint-Julien-en-Genevois, et AXXES, qui commercialise et gère les abonnements poids lourds.

Les principales données financières relatives à ces participations sont les suivantes :

2011

Nom	Pays	Total bilan	Dettes financières	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	% détenu
Adelac	France	811,3	765,6	42,0	32,7	(21,7)	49,90 %
Axxès	France	269,4	4,8	14,8	842,8	3,9	28,09 %
<b>TOTAL</b>		<b>1080,7</b>	<b>770,4</b>	<b>56,8</b>	<b>875,5</b>	<b>(17,8)</b>	

2010

Nom	Pays	Total bilan	Dettes financières	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	% détenu
Adelac	France	824,2	756,2	63,7	27,6	(28,8)	49,90 %
Axxès	France	241,9	3,9	10,8	752,5	3,0	28,09 %
<b>TOTAL</b>		<b>1066,1</b>	<b>760,1</b>	<b>74,5</b>	<b>780,1</b>	<b>(25,8)</b>	

L'évolution des participations dans les entreprises associées au cours de la période est présentée ci-dessous.

En millions d'euros	2011	2010
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>31,4</b>	<b>45,8</b>
Quote-part de résultat net	(6,0)	(8,6)
Dividendes versés	-	(0,8)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(8,8)	(5,0)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>16,6</b>	<b>31,4</b>

## 7. Clients et autres débiteurs

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Clients et comptes rattachés - péages	63,6	52,6
Clients et comptes rattachés - autres activités	64,7	44,9
Dépréciations des créances clients	(2,8)	(3,3)
<b>CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>125,6</b>	<b>94,2</b>

## 8. Autres actifs courants

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
État - TVA	33,8	33,3
Autres créances diverses	122,6	131,8
Charges constatées d'avance	25,5	25,0
Autres	0,8	0,6
<b>AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>182,8</b>	<b>190,7</b>

## 9 • Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie	50,5	20,0
Équivalents de trésorerie	1 163,5	33,3
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 214,0</b>	<b>53,3</b>

Les éléments classés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont des placements à court terme, liquides,

facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## 10 • Informations sur les actifs et les passifs financiers

Quatre nouveaux emprunts obligataires ont été contractés en 2011 pour 2 050 millions d'euros, dans le cadre du programme EMTN.

530 millions d'emprunts CNA ont été remboursés sur l'exercice, et sur la ligne de crédit syndiqué de 1 800 M€, aucun tirage n'a été effectué et 840 M€ ont été remboursés.

### Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés

Au 31 décembre 2011	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	À moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie</b>								
Valeurs mobilières de placement	1 163,5							
Disponibilités	50,5							
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>1 214,0</b>							
<b>Passifs financiers : courants et non courants</b>								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	6 546,2	6 546,2	0,0	349,2	1 116,2	1 331,1	928,2	2 821,4
Instruments dérivés passifs	127,3							
<i>Intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		1 810,3	308,4	334,4	304,6	257,6	163,2	442,1
<b>Emprunts non courants</b>	<b>6 673,5</b>	<b>8 356,5</b>	<b>308,4</b>	<b>683,6</b>	<b>1 420,8</b>	<b>1 588,8</b>	<b>1 091,4</b>	<b>3 263,6</b>
Part à moins d'un an des emprunts non courants et assimilés	538,9	532,0	532,0					
<i>Intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		30,1	30,1					
<b>Partie à moins d'un an des emprunts non courants</b>	<b>538,9</b>	<b>562,1</b>	<b>562,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Emprunts et dettes financières diverses courantes</b>	<b>224,9</b>							
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>7 437,3</b>	<b>8 918,6</b>	<b>870,5</b>	<b>683,6</b>	<b>1 420,8</b>	<b>1 588,8</b>	<b>1 091,4</b>	<b>3 263,6</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 6 223,3</b>							

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2011. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2011 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,25 % par an.

Les flux des emprunts et dettes financières courantes, constituées exclusivement des intérêts courus à échoir, sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant.

Au 31 décembre 2010	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	À moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Actifs financiers :</b>								
<b>trésorerie et équivalents de trésorerie</b>								
Valeurs mobilières de placement	33,3							
Disponibilités	20,0							
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>53,3</b>							
<b>Passifs financiers :</b>								
<b>courants et non courants</b>								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	5 918,2	5 902,9	0,0	580,7	1 188,6	1 115,7	1 326,2	1 691,7
Instruments dérivés passifs	107,5							
<i>Intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		1 530,6	276,2	277,0	236,6	207,3	189,9	343,7
<b>Emprunts non courants</b>	<b>6 025,7</b>	<b>7 433,5</b>	<b>276,2</b>	<b>857,6</b>	<b>1 425,2</b>	<b>1 323,0</b>	<b>1 516,1</b>	<b>2 035,4</b>
Part à moins d'un an des emprunts non courants et assimilés	540,8	530,9	530,9					
<i>Intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		32,0	32,0					
<b>Partie à moins d'un an des emprunts non courants</b>	<b>540,8</b>	<b>563,0</b>	<b>563,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Emprunts et dettes financières diverses courantes</b>	<b>176,0</b>							
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>6 742,5</b>	<b>7 996,4</b>	<b>839,1</b>	<b>857,6</b>	<b>1 425,2</b>	<b>1 323,0</b>	<b>1 516,1</b>	<b>2 035,4</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>6 689,2</b>							

En millions d'euros	Valeur comptable 31/12/2011	Juste valeur 31/12/2011	Valeur comptable 31/12/2010	Juste valeur 31/12/2010
<b>Actifs financiers</b>				
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 214,0	1 214,0	53,3	53,3
Prêts	4,1	4,1	3,9	3,9
Swaps de taux d'intérêts	8,9	8,9	4,8	4,8
Autres actifs financiers	63,0	63,0	59,0	59,0
Clients et autres débiteurs	125,6	125,6	94,2	94,2
Autres actifs courants	182,8	182,8	190,7	190,7
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Passifs financiers</b>				
Emprunts à taux variable	284,8	322,8	1 028,4	1 153,9
Emprunts à taux fixe sur nominal indexé	831,0	1 000,9	769,4	903,0
Emprunts à taux fixe	5 944,4	6 644,9	4 638,3	4 934,8
Swaps de taux d'intérêt	127,3	127,3	107,5	107,5
Autres passifs financiers	249,8	249,8	198,9	198,9
Fournisseurs et autres créanciers	113,2	113,2	146,4	146,4
Autres passifs non courants	62,0	62,0	32,0	32,0
Autres passifs	204,2	204,2	181,0	181,0

La juste valeur des instruments dérivés a été évaluée sur la base de la valeur marked to market communiquées par les différentes contreparties.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se compose :

- d'un swap, contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal de 300 millions d'euros et paye un taux fixe sur ce nominal indexé sur l'inflation ainsi que l'inflation capitalisée à l'échéance.
- d'une structure résiduelle de cinq contrats dérivés (dont 1 swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur de nominal 75 millions d'euros et d'échéance 2018, 3 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux et 1 swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable résultant de l'exercice d'une swaption arrivée à échéance en avril 2010, qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 30 juin 2010 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :
  - 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,

- 91,6 millions d'euros et jusqu'en avril 2020, à une fraction de l'endettement équivalente à celle de la ligne CNA 4,50% arrivée à échéance le 25 avril 2010.

- de 5 swaps contractés en mars 2008 portant sur un montant nominal de 500 millions d'euros au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable dont l'échéance (août 2014) et les périodes d'intérêts sont calées sur celles de l'emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en Août 2007 ; ces swaps bénéficient de la comptabilité de couverture.

- de 2 swaps contractés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 portant sur des montants nominaux respectivement de 250 millions et de 50 millions au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable et dont les échéances (respectivement juillet 2014 et décembre 2012) de même que les périodes d'intérêts ont été calées sur celles de 2 emprunts de mêmes montants mis en place respectivement en juillet 2008 et décembre 2008. Suite au remboursement par anticipation au cours du premier semestre 2011 de l'emprunt sous-jacent de 50 millions d'euros d'échéance initiale décembre 2012 dont il couvrait jusqu'alors les flux d'intérêt, l'un de ces swaps a été déqualifié et ne bénéficie plus de la qualification de cashflow hedge.

## Catégories d'actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2011

Actifs financiers	Catégories d'actifs financiers*					
	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	92,6	2,2	16,6	65,0	8,9	92,6 (2)
Clients et autres débiteurs	125,6	0,0	0,0	125,6	0,0	125,6 (2)
Autres créances d'exploitation courantes	182,8	0,0	0,0	182,8	0,0	182,8 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 214,0	0,0	1 214,0	0,0	0,0	1 214,0 (1) et (2)
<b>TOTAL</b>	<b>1 615,0</b>	<b>2,2</b>	<b>1 230,6</b>	<b>373,3</b>	<b>8,9</b>	<b>1 615,0</b>

\* Au cours de l'exercice 2011, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

Passifs financiers	Passifs au coût amorti			
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	7 437,3	7 310,0	127,3	8 345,7 (2)
Dettes fournisseurs	113,2	113,2	0,0	113,2 (2)
Autres dettes d'exploitation	266,2	266,2	0,0	266,2 (2)
<b>TOTAL</b>	<b>7 816,7</b>	<b>7 689,4</b>	<b>127,3</b>	<b>8 725,1</b>

Mode de détermination de la juste valeur :

- (1) cotation sur un marché actif,
- (2) données de marché observables.

Au 31 décembre 2010

Catégories d'actifs financiers\*

Actifs financiers	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	99,0	2,2	31,4	60,7	4,8	99,0 (2)
Clients et autres débiteurs	94,2	0,0	0,0	94,2	0,0	94,2 (2)
Autres créances d'exploitation courantes	190,7	0,0	0,0	190,7	0,0	190,7 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53,3	0,0	53,3	0,0	0,0	53,3 (1) et (2)
<b>TOTAL</b>	<b>437,3</b>	<b>2,2</b>	<b>84,7</b>	<b>345,6</b>	<b>4,8</b>	<b>437,3</b>

\* Au cours de l'exercice 2010, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	6 742,5	6 635,0	107,5	7 298,1 (2)
Dettes fournisseurs	146,4	146,4	0,0	146,4 (2)
Autres dettes d'exploitation	213,0	213,0	0,0	213,0 (2)
<b>TOTAL</b>	<b>7 101,9</b>	<b>6 994,4</b>	<b>107,5</b>	<b>7 657,5</b>

Mode de détermination de la juste valeur :

(1) cotation sur un marché actif,

(2) données de marché observables.

## 11 • Capital

	En nombre d'actions	En euros
Actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31/12/2011	113 038 156	33 911 446,80

La valeur nominale des actions est de 0,30 €.

Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La société ne détient aucune de ses actions en propre. Par ailleurs les actions ne sont affectées d'aucun droit, préférences ou restrictions.

## 12. Provisions

<i>En millions d'euros</i>	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de l'exercice
Provisions pour indemnités de fin de carrière	24,4	3,0	(0,9)		(0,4)	26,1
Provisions pour médailles du travail	1,2	0,2	(0,1)	(0,2)	(0,0)	1,1
Provisions pour maintien en état des infrastructures	249,3	27,5	(58,4)		0,0	218,5
<b>PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>274,9</b>	<b>30,6</b>	<b>(59,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>245,6</b>
Provisions pour indemnités de fin de carrière	0,4				0,4	0,8
Provisions pour médailles du travail	0,2				0,0	0,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	50,8				(0,0)	50,8
Provisions pour risques et charges	6,6	11,2	(2,2)	(0,5)		15,0
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>58,0</b>	<b>11,2</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>0,4</b>	<b>66,9</b>

Les sociétés APRR et AREA ont fait l'objet d'une vérification des autorités fiscales portant sur les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009.

Sur la base des propositions de rectification reçues, les éléments actuels de discussion font ressortir des différences d'appréciation quant à l'application de certains textes comptables et fiscaux portant notamment sur les mécanismes de déductions/réintégrations fiscales ; l'impact éventuel sur le compte de résultat du groupe APRR est non significatif compte tenu des impôts différés comptabilisés.

## 13. Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail.

### *Hypothèses retenues*

Le taux de rendement attendu des actifs du régime est de 4,5 % en 2010 et de 4,5 % en 2011.

Le taux de rendement réel pour l'exercice est de 3,87 % en 2010 et 3,68 % en 2011.



## Évolution de l'exercice

	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Tables de mortalité hommes	TH 06-08	TH 04-06	TH 06-08	TH 04-06
Tables de mortalité femmes	TF 06-08	TF 04-06	TF 06-08	TF 04-06
Age de départ en retraite cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite non cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0 %	45,0 %	45,0 %	45,0 %

En millions d'euros	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2011	2010	2011	2010
Dettes actuarielles au début de l'exercice	28,5	23,7	1,4	1,3
Coût des services rendus	1,8	1,5	0,2	0,1
Intérêts de la dette actuarielle	1,3	1,2	0,0	0,1
Prestations payées	(1,1)	(1,3)	(0,2)	(0,2)
Pertes (gains) actuariels générés	(1,8)	3,4	0,0	0,1
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>28,7</b>	<b>28,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>

## Charge comptabilisée

En millions d'euros	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2011	2010	2011	2010
Coût total des services de l'année	1,8	1,5	0,1	0,1
Coût financier	1,3	1,2	0,1	0,1
Rendement attendu des actifs du régime	(0,1)	(0,1)	0,0	0,0
Pertes (gains) actuariels non comptabilisés	(0,0)	(0,0)	0,0	0,0
<b>CHARGE (PRODUIT) COMPTABLE</b>	<b>2,9</b>	<b>2,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

La charge correspondante est comptabilisée dans les charges de personnel.

## Couverture des engagements

En millions d'euros	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2011	2010	2011	2010
Couverture au début de l'exercice	2,7	2,8	0,0	0,0
Rendement attendu des fonds	0,1	0,1	0,0	0,0
Pertes (gains) actuariels	0,1	(0,1)	0,0	0,0
Versements effectués par les régimes	(0,2)	(0,2)	0,0	0,0
<b>COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## Indemnités fin de carrière

En millions d'euros	2011	2010	2009	2008	2007
Dette actuarielle indemnités de fin de carrière	28,7	28,5	23,7	19,4	21,7
Juste valeur des actifs du régime	2,6	2,7	2,8	3,3	4,1
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>26,0</b>	<b>25,8</b>	<b>20,9</b>	<b>16,1</b>	<b>17,6</b>

## Éléments différés

En millions d'euros	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2011	2010	2011	2010
Au début de l'exercice	1,0	(2,6)	0,0	0,0
Pertes (gains) sur actifs	(0,1)	0,0	0,0	0,0
Pertes (gains) sur dette actuarielle	(1,8)	3,5	0,0	0,0
<b>PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>(0,9)</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision constatée

En millions d'euros	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2011	2010	2011	2010
Provision constatée	26,9	24,9	1,3	1,4
Écart actuariel non comptabilisé	(0,9)	1,0	0,0	0,0
Couverture des engagements	2,6	2,7	0,0	0,0
<b>DETTE ACTUARIELLE</b>	<b>28,7</b>	<b>28,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>

Le montant des dépenses que le Groupe s'attend à payer en 2012 au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail est de 1,1 millions d'euros.

## Sensibilité

Une variation de 0,5 points du taux d'actualisation a un impact de 5 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

# 14 • Autres passifs courants et non courants

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes reçus sur commandes	(10,9)	(3,2)
Dettes fiscales et sociales	(145,6)	(130,7)
Produits constatés d'avance	(8,7)	(5,1)
Autres dettes	(39,0)	(42,0)
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>(204,2)</b>	<b>(181,0)</b>
Produits constatés d'avance	(62,0)	(32,0)
<b>AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>(62,0)</b>	<b>(32,0)</b>

## 15 • Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Péages	1 961,0	1 882,2
Redevances des installations commerciales	34,9	33,1
Location des installations de télécommunication	12,3	11,4
Autres produits	13,4	12,9
<b>Chiffre d'affaires hors prestations de construction</b>	<b>2 021,6</b>	<b>1 939,6</b>
Prestations de construction (IFRIC 12)	159,0	301,9
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 180,6</b>	<b>2 241,5</b>

Les redevances des installations commerciales sont perçues auprès des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

La location des installations de télécommunication correspond essentiellement aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

## 16 • Achats et charges externes

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Énergie	(14,2)	(13,6)
Fournitures	(7,4)	(16,7)
Pièces détachées	(5,9)	(6,5)
Entretien des infrastructures	(30,2)	(31,8)
Entretien courant	(20,0)	(18,2)
Prestations de construction (IFRIC 12)	(159,0)	(301,9)
Autres charges externes	(65,4)	(73,9)
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>(302,1)</b>	<b>(462,6)</b>

## 17 • Charges de personnel

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Salaires et traitements	(119,0)	(120,9)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(74,7)	(70,3)
Intéressement	(5,6)	(6,3)
Participation	(14,3)	(15,9)
Abondement sur intéressement et participation	(5,1)	(4,6)
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(218,7)</b>	<b>(217,9)</b>

<b>Effectifs</b>	2011	2010
Cadres	529	528
Agents de maîtrise	1 784	1 774
Employés	1 409	1 482
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>3 722</b>	<b>3 784</b>

## 18 • Impôts et taxes

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Taxe d'aménagement du territoire	(148,5)	(136,3)
Taxe professionnelle	(61,8)	(50,2)
Redevance domaniale	(47,8)	(46,7)
Autres impôts et taxes	(6,3)	(6,2)
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>(264,4)</b>	<b>(239,5)</b>

Depuis 2010, le Groupe comptabilise les 2 composantes de la Contribution Économique Territoriale (CET), la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) en charges opérationnelles, suivant le même traitement que l'ancienne Taxe Professionnelle.

La redevance domaniale est assise sur le chiffre d'affaires, la valeur locative et le nombre de kilomètres de voies et est à ce titre comptabilisée en charges opérationnelles.

La taxe d'aménagement du territoire est assise sur le nombre de kilomètres parcourus et est comptabilisée à ce titre en charges opérationnelles.

## 19 • Dotations aux amortissements

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	(11,4)	(14,0)
Amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé	(320,9)	(298,3)
Amortissements des immobilisations corporelles (hors location financement)	(48,8)	(48,0)
Amortissements location financement	(2,1)	(1,5)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>(383,1)</b>	<b>(361,7)</b>

## 20 • Autres produits et charges d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Dotations nettes aux provisions actif circulant	0,6	6,3
Plus ou moins-values de cession	1,0	0,9
Autres produits	6,0	4,5
Autres charges	(4,5)	(7,1)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3,1</b>	<b>4,6</b>

## 21 • Produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Produits nets sur cession de VMP	0,7	0,3
Produits sur instruments dérivés liés à la dette	3,5	0,1
Autres produits financiers	6,8	3,6
<b>PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS TRÉSORERIE</b>	<b>11,0</b>	<b>4,0</b>

## 22 • Charges financières

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Intérêts et charges financières assimilées	(358,3)	(311,8)
Variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couvertures	3,3	5,2
Transfert de charges financières	4,7	19,8
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(350,3)</b>	<b>(286,8)</b>
Autres produits financiers	0,3	11,5
Autres charges financières	(26,5)	(11,9)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(26,2)</b>	<b>(0,4)</b>

Les commissions de non utilisation sur les lignes de crédit se sont élevées à 2,2 millions d'euros en 2011 contre 1,1 million d'euros en 2010.

## 23 • Impôts sur le résultat

### *Charge d'impôt sur les résultats*

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Charge d'impôt courant	(240,3)	(236,5)
Charge (produit) d'impôt différée	13,1	10,4
<b>CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE</b>	<b>(227,1)</b>	<b>(226,2)</b>

### *Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique*

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	395,4	418,9
Impôt sur les résultats	227,1	226,2
Résultat mis en équivalence	6,0	8,6
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>628,6</b>	<b>653,7</b>
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	216,4	225,1
Différences permanentes	0,4	0,7
Autres différences	10,4	0,4
<b>CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE</b>	<b>227,2</b>	<b>226,2</b>

## Ventilation des impôts différés

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actifs résultant de</b>		
IFRIC 12	(138,0)	(137,4)
Provisions pour retraite et assimilés	(11,3)	(10,2)
Provisions congés payés	(5,8)	(5,4)
Participation des salariés	(5,2)	(5,5)
Retournements de swaps	(1,8)	(3,2)
Autres	(19,3)	(18,3)
<b>Actifs d'impôt différé</b>	<b>(181,4)</b>	<b>(179,9)</b>
<b>Passifs résultant de</b>		
Charges immobilisées, nettes des amortissements	170,7	183,7
Amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables	41,8	41,7
Provision réglementées	19,8	18,4
Provisions pour renouvellement	30,9	33,5
Autres	5,0	3,5
<b>Passifs d'impôt différé</b>	<b>268,1</b>	<b>280,7</b>
<b>IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF NET</b>	<b>86,7</b>	<b>100,8</b>

## 24 • Résultat par action

Le nombre moyen d'actions a été calculé en tenant compte du nombre de jours écoulés depuis les dates des opérations ayant affecté le capital.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

En millions d'euros	2011	2010
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	395,4	418,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	113 038 156	113 038 156
Résultat par action en euros	3,50	3,71
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat dilué par action	395,4	418,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	113 038 156	113 038 156
Résultat dilué par action en euros	3,50	3,71

Il n'existe aucun instrument de dilution.

## 25 • Dividende

La société a distribué en 2011 au titre de dividendes la somme de 0,10 euro par action.

## 26 • Engagements

### Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Cautions diverses	23,2	24,0
Travaux à engager (1% paysage)	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>23,3</b>	<b>24,1</b>

Les cautions diverses concernent les engagements pris par la société AREA au titre de sa participation dans ADELAC.

### Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Cautions bancaires	24,8	38,3
Autres engagements	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>24,8</b>	<b>38,3</b>

### Engagements réciproques

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Marchés de travaux signés et non exécutés	118,5	97,3

### Loyers à payer sur contrats de location

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Paiements futurs à un an	2,6	2,0
Paiements futurs entre 1 et 5 ans	3,6	3,0
Paiements futurs à plus de 5 ans	0,0	0,0
<b>TOTAL PAIEMENTS FUTURS</b>	<b>6,3</b>	<b>5,0</b>

### Loyers à recevoir sur contrats de location

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encaissements futurs à un an	29,4	15,5
Encaissements futurs entre 1 et 5 ans	97,7	47,4
Encaissements futurs à plus de 5 ans	129,6	24,9
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS FUTURS</b>	<b>256,7</b>	<b>87,9</b>



## 27 • Informations relatives aux parties liées

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans

lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Les transactions significatives enregistrées avec des parties liées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les travaux conclus avec le groupe Eiffage le sont à des conditions de marché et après mise en concurrence.

Société	Nature	Type	Montant	Dettes (créances)
Groupe Eiffage	Prestations diverses	Produits	1,2	(0,3)
	Travaux	Charges	31,1	12,5
Eiffarie	Mise à disposition de personnel	Charges	0,9	0,1
Financière Eiffarie	C/C intégration fiscale			(3,8)
Axxès	Télépéage PL	Charges	1,7	(42,5)
	Produits financiers	Produits	-	-
SIRA	Prestations radio Autoroute Info	Charges	1,6	0,0
	Prestations diverses	Produits	0,2	(0,3)
	Avance de trésorerie	Produits	0,2	-
	Avance de trésorerie	Charges	0,0	1,0
Park +	Avance de trésorerie	Produits	-	(0,1)
	Prestations diverses	Produits	0,1	(0,0)
	Prestations diverses	Charges	0,0	-
Adelac	Prestations diverses	Produits	4,0	(0,4)
	Prestations diverses	Charges	0,1	-
	Mise à disposition de personnel	Produits	0,1	(0,1)
	Avance de trésorerie	Produits	3,4	(60,6)
Adelac	Produits financiers	Produits	0,2	-

## 28 • Indicateurs de gestion

En millions d'euros	2011	2010
Marge brute d'autofinancement	806	816
EBITDA	1 399	1 326
EBITDA/Chiffres d'affaires	69,2%	68,4%

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

La marge brute d'autofinancement est égale au résultat net, majoré des amortissements et provisions, et diminué des plus-values de cession et du résultat des sociétés mises en équivalence.

## 29 • Événements post-clôture

Le Conseil d'Administration d'APRR a, lors de sa réunion du 3 février, décidé du versement d'un acompte sur dividende de 9,14 euros par action.

## 30 • Honoraires des Commissaires aux comptes

En euros	KPMG SA (*)				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	137 850	135 350	84 %	91 %	137 850	167 850	60 %	61 %
- Filiales intégrées globalement					66 200	69 380	29 %	25 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaires aux comptes								
- Émetteur	26 750	13 500	16 %	9 %	26 750	38 500	12 %	14 %
- Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>164 600</b>	<b>148 850</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>230 800</b>	<b>275 730</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres								
<b>Sous-total</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>164 600</b>	<b>148 850</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>230 800</b>	<b>275 730</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG Audit**

1 cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

**Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône**

36 rue du Docteur-Schmitt  
21850 Saint-Apollinaire

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- l'le contrôle des comptes consolidés de la société APRR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## *1. Opinion sur les comptes consolidés*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.3.2 et 2.10.1 de l'annexe aux états financiers consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour la comptabilisation et l'entretien des ouvrages concédés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes incluses dans les paragraphes 2.6 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation et de valorisation des instruments dérivés. Nous avons apprécié les données, hypothèses et paramètres sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

### Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Louis-Pierre Schneider

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Philippe Mathis

# COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>70</b>		
1 • Bilan	70	3.3 Immobilisations financières	75
2 • Compte de résultat	71	3.4 Clients et comptes rattachés	76
		3.5 Autres créances et comptes de régularisation	76
		3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	76
		3.7 Capitaux propres	76
		3.8 Autres fonds propres	77
		3.9 Provisions pour risques et charges	77
		3.10 Emprunts et dettes financières	78
		3.11 Autres dettes et comptes de régularisation	79
<b>ANNEXES</b>	<b>72</b>		
1 • Faits significatifs de l'exercice	72	4 • Informations relatives au compte de résultat	80
2 • Principes et méthodes comptables	72	4.1 Chiffre d'affaires	80
2.1 Immobilisations incorporelles	72	4.2 Achats et charges externes	80
2.2 Immobilisations corporelles	72	4.3 Charges de personnel	80
2.3 Subventions d'investissement	73	4.4 Autres produits et charges (nets) d'exploitation	80
2.4 Immobilisations financières	73	4.5 Impôts et taxes	81
2.5 Stocks	73	4.6 Dotations aux amortissements et aux provisions	81
2.6 Créances	73	4.7 Résultat financier	81
2.7 Valeurs mobilières de placement	73	4.8 Résultat exceptionnel	81
2.8 Autres fonds propres	73	4.9 Impôt sur les sociétés	81
2.9 Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères	73	5 • Informations complémentaires	82
2.10 Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement	74	5.1 Intégration fiscale et consolidation comptable	82
2.11 Dettes indexées	74	5.2 Indicateurs comptables et financiers	82
2.12 Engagements de retraite et autres avantages assimilés	74	5.3 Rémunérations des organes de direction	82
2.13 Entretien des infrastructures	74	5.4 Litiges	82
2.14 Risques financiers	74	5.5 Engagements hors bilan	82
2.15 Unité de compte	74	5.6 Éléments concernant les entreprises liées et les participations	83
3 • Informations relatives au bilan	74	6 • Liste des filiales et des participations	83
3.1 Immobilisations incorporelles	74		
3.2 Immobilisations corporelles	75		

# États de synthèse

## 1 • Bilan

### Actif

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	25,0	24,7
Immobilisations corporelles			
– Domaine concédé	3.2	11 083,8	10 906,5
– Amortissements	3.2	(4 805,9)	(4 530,3)
Immobilisations financières	3.3	1 039,4	1 029,2
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>7 342,4</b>	<b>7 430,2</b>
Stocks		8,3	6,5
Clients et comptes rattachés	3.4	102,9	83,9
Autres créances et comptes de régularisation	3.5	228,0	212,3
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.6	1 207,2	49,7
<b>Total actif circulant</b>		<b>1 546,4</b>	<b>352,4</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 888,8</b>	<b>7 782,6</b>

### Passif

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Capital		33,9	33,9
Primes et réserves		3,7	3,7
Report à nouveau		643,2	409,9
Acompte sur dividendes		-	(196,7)
Résultat		321,4	441,2
Subventions d'investissement		129,2	133,4
Provisions réglementées		56,2	52,8
<b>Capitaux propres</b>	3.7	<b>1 187,6</b>	<b>878,3</b>
<b>Autres fonds propres</b>	3.8	<b>164,7</b>	<b>164,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	3.9	<b>235,9</b>	<b>205,6</b>
Emprunts et dettes financières	3.10	6 981,9	6 185,6
Fournisseurs et comptes rattachés		45,7	41,9
Autres dettes et comptes de régularisation	3.11	273,0	306,5
<b>Total dettes</b>		<b>7 300,6</b>	<b>6 534,0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>8 888,8</b>	<b>7 782,6</b>

## 2. Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Chiffre d'affaires	4.1	1 529,4	1 469,8
Charges d'exploitation		(797,5)	(758,0)
– Achats et charges externes	4.2	(164,4)	(177,8)
– Charges de personnel	4.3	(157,8)	(155,0)
– Autres produits et charges (nets) d'exploitation	4.4	20,9	21,6
– Impôts et taxes	4.5	(171,3)	(153,4)
– Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	(324,9)	(293,3)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>731,9</b>	<b>711,8</b>
Résultat financier	4.7	(238,2)	(98,2)
<b>Résultat courant</b>		<b>493,7</b>	<b>613,6</b>
Résultat exceptionnel	4.8	(3,7)	3,1
Participation des salariés		(9,0)	(10,3)
Impôt sur les sociétés	4.9	(159,7)	(165,1)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>321,4</b>	<b>441,2</b>



# Annexes aux comptes

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

## 1 • Faits significatifs de l'exercice

### *Refinancement*

Le Groupe a procédé à plusieurs émissions obligataires au cours de l'exercice 2011 pour un montant total de 2,05 milliards d'euros, décrites plus en détail au chapitre 3.10 du présent document.

### *Redressement fiscal*

La société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale suite à un contrôle portant sur les années 2007, 2008 et 2009. Les conséquences de cette proposition de rectification sont présentées au chapitre 3.9.

## 2 • Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société APRR au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux dispositions du code de commerce.

### 2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

### 2.2 Immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour leur quasi totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

### *Les immobilisations du domaine concédé*

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes concédées par l'Etat, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (couches de roulement, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les immobilisations non renouvelables proviennent des investissements initiaux et des investissements ultérieurs appelés « investissements complémentaires sur autoroutes en service ».

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts capitalisés et certaines charges directes affectées.

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ont été inscrites à l'actif en « immobilisations corporelles » et au passif en « autres fonds propres » pour la valeur des dites apports au jour du transfert. Ces apports seront restitués au concédant à l'issue de la concession.

## *Les amortissements des immobilisations du domaine concédé*

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ne font l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charge d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé presque exclusivement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué.

Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables » la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

L'amortissement de caducité n'est pas appliqué au composant « couches de roulement ». Ce dernier est amorti sur une durée de 12 ans.

Les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation et au bilan ils sont présentés à l'actif en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

## *Provisions pour renouvellement*

Conformément à la possibilité offerte par l'article 393-1 du PCG, la société constitue une provision pour renouvellement des biens renouvelables pour un montant égal à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat ou de production du bien (dotée chaque exercice sur la base d'une estimation ajustée du coût de remplacement : elle est portée au niveau de ce coût lors du renouvellement du bien). Elle fait l'objet d'un plan de renouvellement en fonction des ressources, fixant la date et le montant du renouvellement pour chaque bien, avec corrections ultérieures si les circonstances le justifient.

## 2.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

## 2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire déterminée principalement sur base de la situation nette comptable est inférieure au prix de revient.

## 2.5 Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

## 2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

## 2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## 2.8 Autres fonds propres

Certains apports en nature du concédant ont été inscrits à l'actif en « Immobilisations corporelles » et au passif en « Autres fonds propres » pour la valeur desdits apports au jour du transfert. Le poste « autres fonds propres » sera sorti du passif lors de la restitution des biens au concédant (cf. § 2.2).

## 2.9 Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change, les différences de conversion étant inscrites dans la rubrique « écart de conversion ». Le cas échéant les pertes latentes sont constatées en provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

## 2.10 Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts et les frais d'émission des emprunts CNA sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amortis linéairement sur la durée des emprunts concernés.

En cas d'émission d'emprunt à un prix supérieur au prix de remboursement, l'écart est enregistré en «produits constatés d'avance» et étalé linéairement sur la durée de l'emprunt.

La méthode ainsi suivie aboutit à un résultat proche de l'amortissement des primes en fonction des intérêts courus dans la mesure où les emprunts sont remboursés *in fine*.

## 2.11 Dettes indexées

Les avances de l'Etat et emprunts indexés sont ajustés chaque année de l'incidence de l'indexation, la contrepartie étant inscrite dans la rubrique «Ecart d'indexation». Le cas échéant, les pertes latentes liées à l'indexation sont constatées en charge chaque année par la comptabilisation d'une provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

## 2.12 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation des engagements du Groupe en matière de départ en retraite constatés au passif du bilan est la méthode des unités de crédit projeté sur la base des salaires de fin de carrière, méthode reconnue par les normes internationales (IAS 19) et conforme à la recommandation de n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux en vigueur à la date de la clôture.

## 2.13 Entretien des infrastructures

Les dépenses d'entretien des infrastructures sont enregistrées au fur et à mesure de leur engagement en charges d'exploitation.

La société APRR a décidé de mettre en œuvre en 2005 la méthode de comptabilisation des actifs par composants pour les dépenses de couches de roulement. Il est rappelé que ces dispositions n'ont pas été rendues obligatoires pour les entreprises concessionnaires de service public, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

## 2.14 Risques financiers

La société APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et essentiellement en France. Elle supporte un risque de change limité sur les transactions qu'elle effectue.

Le financement externe d'APRR est libellé exclusivement en euros et il est assuré essentiellement en taux fixe. La Société n'encourt pas de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse des taux.

## 2.15 Opérations de couverture

La société APRR dispose d'un portefeuille d'instruments dérivés de taux d'intérêt. Les montants nominaux des opérations de couverture, qu'ils aient ou non vocation à être réglés à terme, ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'engagements s'ils sont susceptibles d'être payés.

## 2.16 Unité de compte

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'euros sauf exceptions signalées.

# 3. Informations relatives au bilan

## 3.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2010	Acquisitions Dotations	Cessions et reprises	Mises en service	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	107,8	1,3	(0,4)	1,3	110,0
Immobilisations en cours	5,3	6,5	0,0	(1,3)	10,5
Amortissement immobilisations incorporelles	(88,4)	(7,5)	0,4	0,0	(95,5)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>24,7</b>	<b>0,3</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>25,0</b>

## 3.2 Immobilisations corporelles

### Immobilisations du domaine concédé

La totalité du réseau concédé représente 1 868 kilomètres environ au 31 décembre 2011 dont 1 850 kilomètres en service.

Valeurs brutes	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations de construction	10 107,7	9 568,8
Immobilisations d'exploitation	842,5	797,8
Immobilisations en cours	133,7	539,9
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>11 083,8</b>	<b>10 906,5</b>

Valeurs brutes	31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Mises en service	31/12/2011
Immobilisations de construction	9 568,8	0,0	(2,5)	541,3	10 107,7
Couches de roulement	293,8	52,6	(31,2)	8,2	323,5
Immobilisations d'exploitation	504,0	11,2	(17,9)	21,7	519,0
Immobilisations en cours	539,9	165,0	0,0	(571,3)	133,7
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>10 906,5</b>	<b>228,9</b>	<b>(51,6)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>11 083,8</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles du domaine concédé de l'année 2011 est notamment due aux constructions neuves (contournement Sud de Mâcon, Les Echets – La Boisse, bretelle de Montluçon) et aux travaux d'élargissements (A36).

Elle inclut 4,7 millions d'euros d'intérêts capitalisés, contre 19,8 millions d'euros en 2010.

### Amortissement des immobilisations corporelles

Amortissements	31/12/2010	Dotations	Reprises et cessions	31/12/2011
Amortissements de caducité	(3 984,9)	(265,0)	2,4	(4 247,4)
Amortissements pour dépréciation des biens renouvelables	(545,4)	(62,2)	49,1	(558,4)
<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>(4 530,3)</b>	<b>(327,1)</b>	<b>51,5</b>	<b>(4 805,9)</b>

## 3.3 Immobilisations financières

	31/12/2011	31/12/2010
Participations et créances rattachées	1 037,5	1 027,5
Prêts	1,9	1,6
Autres immobilisations financières	0,1	0,1
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>1 039,4</b>	<b>1 029,2</b>

Le détail des participations et créances rattachées est donné au chapitre 6.

AREA a versé des dividendes de 59 millions en 2011. Ces versements n'ont pas justifié la constatation de dépréciation de la valeur des titres correspondants.

### 3.4 Clients et comptes rattachés

	31/12/2011	31/12/2010
Clients – Péages (abonnés)	45,7	46,4
Clients – Activités annexes	58,5	39,2
Dépréciation créances douteuses	(1,3)	(1,7)
<b>CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>102,9</b>	<b>83,9</b>

### 3.5 Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2011	31/12/2010
État et autres organismes publics	35,6	34,5
Autres créances et produits à recevoir	104,3	105,9
Charges constatées d'avance (autres)	20,7	20,3
Charges à répartir	9,8	6,2
Écart d'indexation	57,6	45,4
<b>AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>228,0</b>	<b>212,3</b>

Les créances sur l'État et les autres organismes publics sont essentiellement constituées de subventions à recevoir, des créances de TVA et de dégrèvements de taxes à recevoir.

Les autres créances et produits à recevoir sont essentiellement constitués des créances sur les mandataires TIS.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement la redevance domaniale.

### 3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	1 161,5	33,3
Disponibilités	45,7	16,4
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS</b>	<b>1 207,2</b>	<b>49,7</b>

### 3.7 Capitaux propres

Le capital est composé de 113 038 156 actions de 0,30 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

<b>Capitaux propres</b>	31/12/2011	31/12/2010
Capital	33,9	33,9
Primes d'émission	0,3	0,3
Réserves	3,4	3,4
Report à nouveau	643,2	409,9
Acompte sur dividendes	0,0	(196,7)
Résultat	321,4	441,2
Subventions d'investissement	129,2	133,4
Provisions réglementées	56,2	52,8
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 187,6</b>	<b>878,3</b>

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires.

## Variation des capitaux propres de l'exercice 2011

Capitaux propres (en millions d'euros)	31/12/2010	Affectation selon AG du 23/06/11	Sub.reçues moins reprise 2011	Provisions réglementées	Résultat 2011	31/12/2011
Capital	33,9					33,9
Prime d'émission	0,3					0,3
Réserve légale	3,4					3,4
Autres réserves	0,0					0,0
Report à nouveau	409,9	233,2				643,2
Acompte sur dividendes	(196,7)	196,7			0,0	0,0
Résultat 2009	0,0				321,4	321,4
Résultat 2008	441,2	(441,2)				0,0
Subventions d'investissement	133,4		(4,2)			129,2
Provisions réglementées	52,8			3,4		56,2
	<b>878,3</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>3,4</b>	<b>321,4</b>	<b>1 187,6</b>

L'Assemblée Générale du 23 juin 2011 a constaté l'affectation du résultat 2010 de 441,2 millions d'euros comme suit :

- distribution d'un dividende de 208,0 millions d'euros dont 196,7 millions d'euros avaient été versés sous forme d'acompte sur dividendes en 2010,
- affectation de 233,2 millions d'euros au report à nouveau.

## 3.8 Autres fonds propres

Les autres fonds propres inchangés sur la période, soit 164,7 millions d'euros, correspondent à des apports gratuits effectués par le concédant et évalués à leur valeur au jour du transfert.

## 3.9 Provisions pour risques et charges

	31/12/2010	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provisions utilisées)	Reprise de l'exercice (provisions non utilisées)	Autres	31/12/2011
Provisions pour indemnités de fin de carrière	19,4	2,0	(0,9)			20,4
Provisions pour engagements assimilés	4,2	2,3	(1,2)	(0,2)		5,1
Provisions pour renouvellement	0,6	0,7	(0,1)	(0,2)		1,0
Provisions pour litiges	81,8	22,3	(30,6)			73,5
Provisions pour impôts et autres	54,2	24,1				78,3
Provisions pour indexation emprunts CNA	37,9	11,7				49,5
Provisions pour indexation des avances	7,5	0,5				8,0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>205,6</b>	<b>63,6</b>	<b>(32,9)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>235,9</b>

La société APRR a fait l'objet d'une vérification des autorités fiscales concernant l'impôt sur les sociétés, la TVA et la taxe professionnelle, portant sur les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009. Fin 2010, la société avait reçu une notification provisoire relative au seul exercice 2007.

Le 20 décembre 2011, elle a reçu une nouvelle proposition de rectification pour les 3 années.

Les redressements notifiés représentent un montant global de 22,1 millions d'euros y compris pénalités de retard. La société

conteste la quasi-totalité des redressements proposés dont l'essentiel résulte d'une divergence d'appréciation quant à l'application de certains textes comptables et fiscaux applicables aux sociétés concessionnaires. Après analyse des risques avec l'aide de ses conseils fiscaux, la société a constaté une provision pour risques de 6,6 millions d'euros. Le risque non provisionné porte essentiellement sur des décalages temporaires relatifs au calcul de l'impôt sur les sociétés.

### Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail sont les suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	4,50%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Tables de mortalité hommes	TH 06-08	TH 04-06
Tables de mortalité femmes	TF 06-08	TF 04-06
Âge de départ en retraite pour les cadres	63 ans	63 ans
Âge de départ en retraite pour les autres	63 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%

Les écarts actuariels résultent de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Une provision de 3,9 millions d'euros est constituée au titre des engagements pris par l'entreprise dans le cadre de l'accord CATS signé en 2007.

La provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel pour la population concernée, avec un âge moyen de départ en retraite de 62 ans (compte tenu de la spécificité de cette population), selon les mêmes hypothèses d'actualisation que la provision pour indemnités de fin de carrière, et sur la base d'un taux moyen de départs de 80% pour les personnes n'ayant pas encore demandé à bénéficier du dispositif.

Elle couvre la prime versée au salarié lors de son adhésion au dispositif, ainsi que l'indemnité de remplacement jusqu'au départ en retraite effectif du salarié, pour la part restant à la charge de la société.

### 3.10 Emprunts et dettes financières

	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts CNA à taux fixe	2 084,6	2 513,4
Emprunts CNA à taux variable ou révisable (notamment au travers de swaps)	845,5	839,5
Emprunt BEI à taux fixe	100,0	100,0
Tirage sur Révolving crédit Facility	0,0	840,0
Crédit bancaires à taux variable	750,0	800,0
Emprunt obligataire indexé sur l'inflation	258,0	202,3
Emprunt obligataire à taux fixe	2 700,0	700,0
Avances de l'État à TML	19,6	19,1
Dettes rattachées aux participations et aux cautionnements recus	7,8	8,1
<b>Sous-total</b>	<b>6 765,5</b>	<b>6 022,5</b>
Intérêts courus sur emprunts	216,3	163,1
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>6 981,9</b>	<b>6 185,5</b>

Sur un crédit syndiqué de 1 800 millions d'euros accordé à la société APRR, aucun montant n'est tiré à la date du 31 décembre 2011, contre 840 millions au 31 décembre 2010. Aucun tirage n'a été effectué pendant l'année 2011. Les remboursements opérés en 2011 s'élèvent à 840 millions d'euros.

Les emprunts CNA remboursés au cours de l'année 2011 s'élèvent à 429 M€ contre 271 M€ au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, un emprunt de 50 M€ souscrit fin 2008 et d'échéance initiale en décembre 2012 a été remboursé par anticipation en mars 2011

Plusieurs émissions obligataires ont été effectuées au cours de l'exercice 2011 dans le cadre du programme EMTN de 6 milliards d'euros mis en place en octobre 2007 : deux en janvier, l'une d'un montant de 1 milliard d'euros de maturité janvier 2017, l'autre émise sous forme d'un placement privé



indexé sur l'inflation d'un montant de 50 M€ de maturité 2021, une troisième de 500 M€ émise en mai et de maturité janvier 2019, et enfin une quatrième de 500 M€ émise en novembre et de maturité janvier 2016.

Dans ces conditions, l'enveloppe résiduelle disponible au 31 décembre 2011 dans le cadre du programme EMTN en place s'élève désormais à 3.05 milliards d'euros compte tenu des émissions intervenues depuis la mise en place.

Au 31 décembre 2011, l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la Société est le suivant :

	Capital à moins d'1 an	Capital entre 1 et 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
<b>TOTAL</b>	<b>420,2</b>	<b>3 629,1</b>	<b>2 716,3</b>	<b>6 765,5</b>

Au 31 décembre 2011, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se compose :

- d'un swap, contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal de 300 millions d'euros et paye un taux fixe sur ce nominal indexé sur l'inflation ainsi que l'inflation capitalisée à l'échéance.

- d'une structure résiduelle de cinq contrats dérivés (dont 1 swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur, 3 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux et 1 swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable résultant de l'exercice d'une swaption arrivée à échéance en avril 2010, qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 30 juin 2010 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :

- 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,
- 91,6 millions d'euros et jusqu'en avril 2020, à une fraction de l'endettement équivalente à celle de la ligne CNA 4,50% arrivée à échéance le 25 avril 2010.

- de 5 swaps contractés en mars 2008 portant sur un montant nominal de 500 millions d'euros au terme desquels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable dont l'échéance (août 2014) et les périodes d'intérêts sont calées sur celles de l'emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en août 2007.

- de 2 swaps contractés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 portant sur des montants nominaux respectivement de 250 millions et de 50 millions au terme desquels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable et dont les échéances (respectivement juillet 2014 et décembre 2012) de même que les périodes d'intérêts ont été calées sur celles de 2 emprunts de mêmes montants mis en place respectivement en juillet 2008 et décembre 2008. Suite au remboursement par anticipation au cours du premier semestre 2011 de l'emprunt sous-jacent de 50 millions d'euros d'échéance initiale décembre 2012 dont il couvrirait jusqu'alors les flux d'intérêt, l'un de ces swaps a été déqualifié et ne bénéficie plus de la qualification de cash-flow hedge.

## 3.11 Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sur immobilisations	58,8	87,6
Dettes fiscales et sociales	108,4	125,6
Produits constatés d'avance	84,9	62,3
Autres	21,0	31,0
<b>AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>273,0</b>	<b>306,5</b>

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les primes d'émission, les produits de retournement de swaps, les installations commerciales et les opérateurs télécom.

## 4 • Informations relatives au compte de résultat

### 4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

	Année 2011	Année 2010
Péages	1 479,1	1 422,2
Redevances des installations commerciales	31,8	30,0
Locations des installations de télécommunication	10,2	9,4
Autres produits	8,3	8,1
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 529,4</b>	<b>1 469,8</b>

### 4.2 Achats et charges externes

	Année 2011	Année 2010
Énergie, fournitures et pièces détachées	(20,8)	(28,6)
Entretien des infrastructures	(25,5)	(27,7)
Autres entretiens	(22,2)	(22,9)
Redevance domaniale	(39,0)	(38,2)
Autres charges externes	(57,0)	(60,5)
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>(164,4)</b>	<b>(177,8)</b>

### 4.3 Charges de personnel

#### a) Charges

	Année 2011	Année 2010
Salaires et traitements	(101,0)	(101,3)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(50,7)	(46,8)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(6,1)	(7,0)
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(157,8)</b>	<b>(155,0)</b>

#### b) Effectifs moyens pondérés

	Année 2011	Année 2010
Cadres	411	414
Agents de maîtrise	1 446	1 449
Employés	873	913
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>	<b>2 730</b>	<b>2 776</b>

### 4.4 Autres produits et charges (nets) d'exploitation

	Année 2011	Année 2010
Transfert de charges en immobilisations corporelles	11,9	10,5
Remboursement d'assurance	6,1	6,8
Autres	2,9	4,2
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES (NETS) D'EXPLOITATION</b>	<b>20,9</b>	<b>21,6</b>

## 4.5 Impôts et taxes

	Année 2011	Année 2010
Taxe d'aménagement du territoire	(115,5)	(106,7)
Taxe professionnelle	(47,0)	(37,9)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(4,1)	(4,1)
Autres impôts et taxes	(4,7)	(4,8)
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>(171,3)</b>	<b>(153,4)</b>

## 4.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

	Année 2011	Année 2010
Amortissement de caducité	(263,9)	(243,5)
Amortissement des immobilisations renouvelables	(69,5)	(68,8)
Autres dotations nettes aux provisions	8,4	18,9
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(324,9)</b>	<b>(293,3)</b>

## 4.7 Résultat financier

	Année 2011	Année 2010
Intérêts et charges d'indexation des emprunts	(367,4)	(293,4)
Intérêts intercalaires immobilisés	4,7	19,8
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts	(2,1)	(1,7)
Dividendes des filiales	59,2	124,0
Autres produits financiers / Produits indexation des emprunts	67,3	53,1
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(238,2)</b>	<b>(98,2)</b>

Le montant des dividendes fait l'objet d'un commentaire dans le chapitre 3.3.

Les autres produits financiers incluent notamment les intérêts reçus des entreprises liées pour 47,8 millions et présentés au chapitre 5.6.

## 4.8 Résultat exceptionnel

	Année 2011	Année 2010
Plus-values et moins-values de cession d'immobilisations	0,6	0,6
Amortissement des subventions d'investissement	5,3	5,2
Dotations aux amortissements et provisions (nettes)	(10,5)	(3,0)
Autres	1,0	0,3
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(3,7)</b>	<b>3,1</b>

## 5. Informations complémentaires

### 5.1 Intégration fiscale et consolidation comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, APRR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Financière Eiffarie et qui comprend également les sociétés Eiffarie, AREA et SIRA.

La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe.

Le groupe APRR est consolidé en intégration globale au sein du groupe Eiffage depuis le 20 février 2006.

### 5.2 Indicateurs comptables et financiers

<i>En millions d'euros</i>	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
EBITDA	1 047,8	994,7
Marge d'EBITDA	68,5%	67,7%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation, corrigé de la charge de participation, et avant amortissements et provisions.

### 5.3 Rémunérations des organes de direction

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général Délégué ne sont pas rémunérés par la Société.

### 5.4 Litiges

La société APRR est confrontée à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Elle considère qu'au 31 décembre 2011, aucun des litiges en cours lié à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet

défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

### 5.5 Engagements

#### *a) Engagements donnés*

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Travaux à engager (1% paysage)	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>

#### *b) Engagement reçu*

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Cautions bancaires	13,9	27,2
<b>TOTAL</b>	<b>13,9</b>	<b>27,2</b>

#### *c) Engagements réciproques*

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Marchés travaux (signés et non exécutés)	106,2	82,6
Tirage sur crédit syndiqué non utilisé	1 800,0	960,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 906,2</b>	<b>1 042,6</b>

## 5.6 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations		218,9
Créances diverses	0,3	855,1
Dettes d'exploitation	9,3	2,7
Dettes diverses	1,1	1,0
Charges financières		0,0
Produits financiers		107,0
Charges d'exploitation	6,7	3,4
Produits d'exploitation	1,2	2,5

## 6 • Liste des filiales et des participations

Liste des filiales et participations <i>Montant en milliers d'euros</i>	Capital 2011	Autres capitaux propres	Quote-part capital	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remb.	Divi- dendes reçus	Chiffre d'affaires 2011	Résultat 2011
<b>Filiale (plus de 50% des titres)</b>									
AREA	82 900	177 183	99,84%	215 269	215 269	771 645	58 962	493 370	126 619
SIRA	10	456	100,00%	11	11		187	3 228	173
PARK +	5 232	(1 332)	60,00%	3 139	831	66		262	(379)
CERA	8	26	100,00%	315	315			686	34
<b>Participations</b>									
Autoroutes Trafic	349	584	24,00%	72	72		52	2 221	379
Centaure Grand EST	450	572	35,55%	212	212			1 397	100
Centaure Ile de France	900	NC	49,00%	441	441			NC	NC
ALTECH	40	1 359	14,50%	6	6		3	1 513	189
Axxès	7 500	7 291	22,80%	1 710	1 710			842 835	3 926
DEVTEL	25	13	100,00%	25	25			0	0
Apollinaire participations	37	(6)	100,00%	37	37			0	(2)
SEM ALESIA	515	NC	3,88%	20	20			NC	NC
<b>TOTAL</b>				<b>221 257</b>	<b>218 949</b>	<b>771 711</b>	<b>59 203</b>		

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG Audit**

1 cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

**Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône**

Société Anonyme

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société APRR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## *1. Opinion sur les comptes annuels*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## *II. Justification de nos appréciations*

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ la note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations du domaine concédé et à leur amortissement, ainsi que la méthode de comptabilisation de la provision pour renouvellement. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## *III. Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à  
Paris-La Défense, le 27 avril 2012

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

### **Les Commissaires aux comptes**

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Philippe Mathis

Louis-Pierre Schneider

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions et engagements règlementés (Exercice clos le 31 décembre 2011)

## **PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **KPMG Audit**

1 cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

## **Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône**

36 rue du Docteur-Schmitt  
21850 Saint-Apollinaire  
Capital social : 33 911 446,80 euros

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.



## 2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Avec la société AREA

#### *Convention de refacturation des prestations intragroupe avec AREA*

Le Conseil d'administration de votre société, au cours de sa séance du 21 décembre 2010, a autorisé la signature d'un deuxième avenant à la convention AREA-APRR du 5 mai 2008 modifiée le 23 juin 2009 régissant les modalités de refacturation des prestations intragroupe entre votre société et sa filiale. Aux termes de ce deuxième avenant, votre société, qui supporte l'ensemble des dépenses communes et plus spécialement celles de communication et de management, refacturera une partie de ces dépenses à la société AREA sur la base d'un forfait annuel de 1,75 million d'euros, ainsi qu'un montant de 0,2 million d'euros au titre des dépenses de maintenance du système de radio TETRA.

Les termes suivants de la convention initiale du 5 mai 2008 continuent d'être en vigueur :

- toute dépense exceptionnelle significative engagée par l'une des parties au bénéfice commun du groupe, sera refacturée suivant la clé de répartition suivante :
  - Soixante quinze pour cent (75 %) à votre société si la dépense est engagée par AREA
  - Vingt cinq pour cent (25 %) à AREA si la dépense est engagée par votre société
- les dépenses engagées par chacune des parties au titre d'opérations d'investissements ne rentrent pas dans le champ du forfait et continueront de faire l'objet de refacturations spécifiques entre chaque société.

Les produits relatifs à cette convention, comptabilisés par votre société au titre de l'exercice 2011, s'élèvent à 1,95 million d'euros.

#### *Convention cadre régissant les avances de trésorerie intragroupe ainsi que les éventuelles rétrocessions sous formes de prêts intragroupe par APRR à AREA de tout ou partie d'emprunts émis par APRR*

Le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 29 novembre 2006, a approuvé le principe de la signature d'une convention de mise à disposition de trésorerie entre votre société et AREA aux termes de laquelle votre société apportera à AREA les financements qui lui sont nécessaires aux conditions qui sont négociées par votre société dans le cadre de son financement global. Cette convention a été signée par les parties le 2 janvier 2007.

Par ailleurs, dans la mesure où sa trésorerie disponible serait excédentaire, chaque société signataire de la convention signée le 2 janvier 2007 accepte de consentir une avance de trésorerie à l'autre société dont le solde de trésorerie est négatif. Les modalités de rémunération et l'incidence financière globale au titre de l'exercice 2011 de l'ensemble des avances de trésorerie sont données ci-dessous.

a) Opérations de refinancement

Les produits d'intérêts comptabilisés par votre société au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 48,4 millions d'euros. La dette d'AREA vis-à-vis de votre société s'élève à 850 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Dans le cadre de la rétrocession d'emprunts de votre société à AREA, cette dernière a pris à sa charge sur l'exercice 2011 une quote-part de frais d'émission de 2,1 M€.

b) Rémunération des avances intragroupe

Les avances de trésorerie issues de la convention signée le 2 janvier 2007 sont à court terme, rémunérées au taux au jour le jour, sur la base de 360 jours annuels (EONIA), majoré de 0,35 %.

Au 31 décembre 2011, le montant de l'avance consentie par AREA à votre société s'élève à 78,4 millions d'euros. Les charges d'intérêts comptabilisées par votre société pour l'exercice 2011 s'élèvent à 597,4 milliers d'euros.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

**Les Commissaires aux comptes**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Louis-Pierre Schneider

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Philippe Mathis

# RÉSOLUTIONS

## Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2012

### 1<sup>re</sup> Résolution

#### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2011 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 321,4 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### 2<sup>e</sup> Résolution

#### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2011 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 395,4 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2011.

### 3<sup>e</sup> Résolution

#### Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 321 357 069,03 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'administration.

En conséquence, elle décide que :

<i>En euros</i>	
Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	321 357 069,03
Augmenté du report à nouveau précédent de	643 164 600,28
<b>Formant un total de</b>	<b>964 521 669,31</b>
Sera réparti comme suit	
Distribution aux 113 038 156 actions d'un dividende global de 8,53 euro par action	964 215 470,68
Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	306 199,63
<b>TOTAL</b>	<b>964 521 669,31</b>

En conséquence, le dividende net total est fixé à 8,53 euros par action. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI (ainsi qu'à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire institué par l'article 10 de la loi de finances pour 2008), pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Compte tenu de l'acompte de 8,53 euros par action versé le 17 février 2012 sur décision du Conseil d'administration en date du 3 février 2012, aucun solde ne reste à verser.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

#### 2010

Nombre d'actions	113 038 156
Dividende unitaire	1,84 euros
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	207 990 207,04 euros
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	

#### 2009

Nombre d'actions	113 038 156
Dividende unitaire	0,84 euros
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	94 952 051,04 euros
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	

## 2008

Nombre d'actions	113 038 156
Dividende unitaire	0,84 euros
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	96 082 432,60 euros
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	

Dans le cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

## 4<sup>e</sup> Résolution

### *Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

## 5<sup>e</sup> Résolution

### *Mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices.

## 6<sup>e</sup> Résolution

### *Mandat de Commissaire aux comptes suppléant d'Etienne Boris / Nomination d'Anik Chaumartin*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant d'Etienne Boris arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée décide de ne pas renouveler ce mandat et de nommer en remplacement :

Anik Chaumartin

Domiciliée 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine

Pour une durée de six exercices.

## 7<sup>e</sup> Résolution

### *Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



